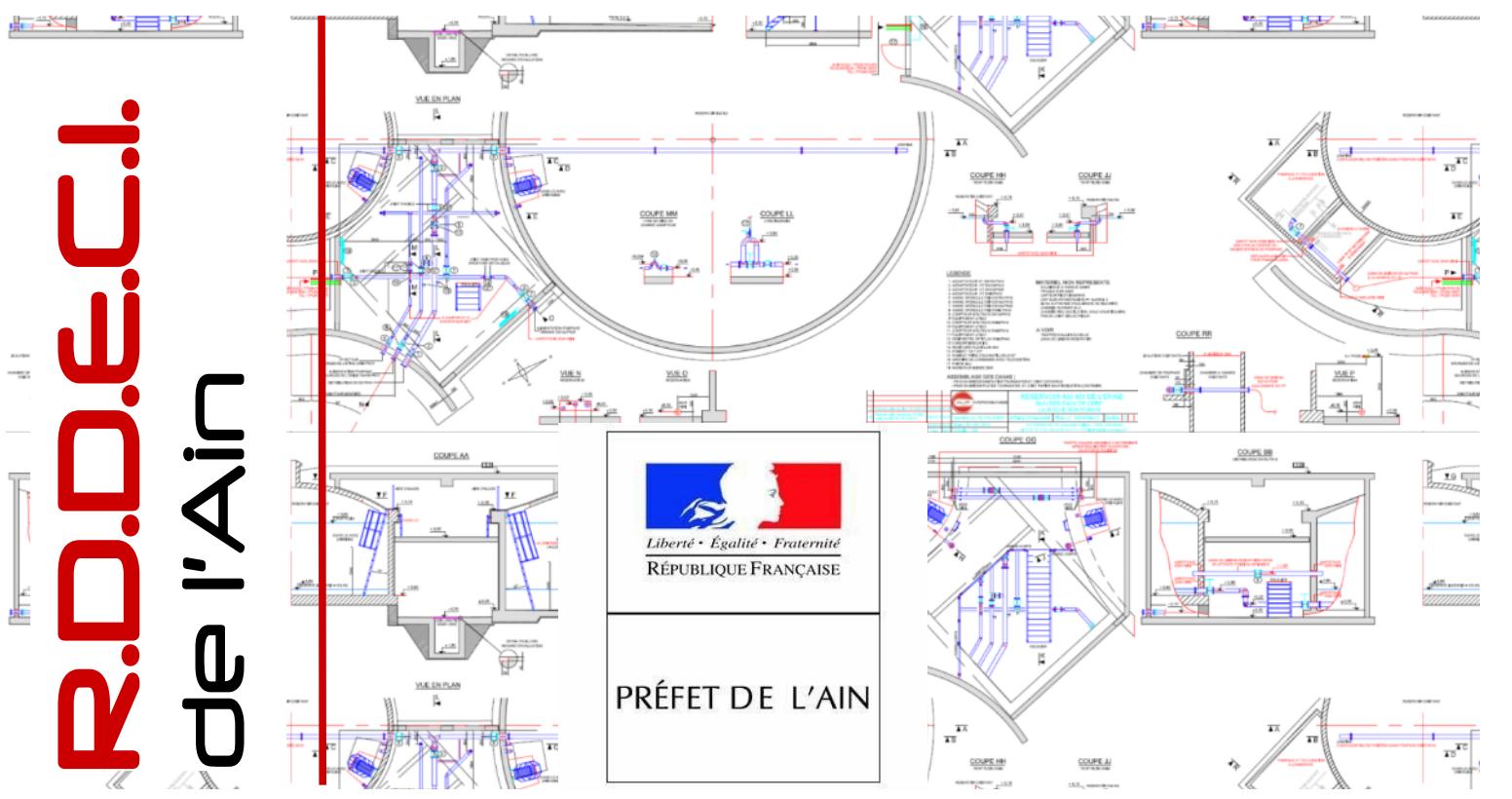
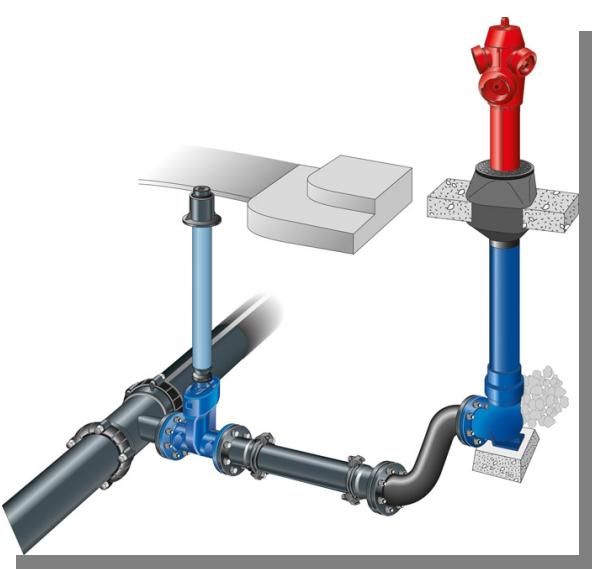


RECUEIL DES FICHES TECHNIQUES DU RDDECI



R.D.D.E.C.I.
de l'Ain

PREAMBULE

Ce recueil dresse un inventaire non exhaustif des points d'eau incendie (R2225-3 du Code Général des Collectivités Territoriales créée par le décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie) pouvant être référencés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain afin d'assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) des communes, et également de leurs principaux aménagements.

Ce sont :

- Les points d'eau incendie normalisés : poteaux d'incendie; Bouches d'incendie conformes à la norme NF EN 143339 (S 61213) et à la norme NF EN 14384 (S 61211);
- Les points d'eau incendie non normalisés : Points d'eau naturels ou artificiels (cours d'eau, mare, étang, etc.) ; points d'aspiration ; réserves d'eau incendie artificielles.

La norme NF S 61-240 du 30 avril 2016 précise les dispositifs d'aspiration utilisables dans le cadre des points d'eau incendie non normalisés.

La DECI ne peut être constituée que d'aménagements fixes. Tous les dispositifs retenus doivent présenter une pérennité dans le temps et l'espace, notamment pour les prises d'eau sous pression (capacité des réserves).

L'efficacité des points d'eau incendie ne doit pas être réduite ou annihilée par les conditions météorologiques. Leur accessibilité doit être permanente.

D'une manière générale, tous les points d'eau incendie doivent répondre à des règles d'implantation, d'installation et d'accessibilité comme décrit-ci après.

L'objectif de réalisation d'un point d'eau d'incendie est d'assurer une solution opérationnelle permettant la mise en œuvre des engins de lutte contre l'incendie par rapport à un volume en eau pour la couverture DECI prescrit au travers des études.

Tous les nouveaux points d'eau incendie doivent être systématiquement référencés par le SDIS de l'Ain¹, afin d'assurer que le point d'eau correspond en tous points aux spécificités de conception et d'installation de la norme. Le pétitionnaire peut se rapprocher du service prévision du SDIS01 pour valider l'avant-projet de l'aménagement du point d'eau incendie.

Pour les points d'eau normalisés, l'installateur fournit la norme NFS 62-200 et ses annexes qui doivent être communiqués au maire de la commune ainsi qu'au SDIS. Un procès-verbal de réception doit également être fourni au SDIS.

Pour les points d'eau non normalisés, l'installateur fournit les diverses attestations d'engagement et de réalisation (volume en eau, domanialité, réalimentation, débit du cours d'eau, accord VNF, plan d'aménagement, force portante de la plate-forme d'aspiration, pose dans les règles de l'art etc.).

A la réception des documents complétés, le SDIS procède alors à l'édition d'un procès-verbal de réception d'un PEI non normalisé.

Nota : Les photos et croquis de ce guide ne sont pas contractuels, ils imaginent une solution. Le préambule est à consulter systématiquement ou à joindre avec la fiche.

¹Contact SDIS : Groupement Prévention et Organisation des Secours / Service Prévision / Bureau Evaluation et Prévention des Risques - BEPR
200 av. Du Capitaine Dhone - CS 80033 - 01001 Bourg-en-bresse CEDEX



RECUEIL DES FICHES TECHNIQUES

FT n° 0-0-2

RDDECI

V 1.2 du 01/03/2017

FICHE VERSIONNAGE



R.D.D.E.C.I de l'Ain



RECUEIL DES FICHES TECHNIQUES

RDDECI

FT n° 0-0-1

V 1.1 du 01/02/2017

SOMMAIRE



R.D.D.E.C.I de l'Ain

FT Chapitre 2 : Les caractéristiques des différents PEI

1- Les Points d'Eau Incendie normalisés

FT n° 2-1-1	<i>Les Poteaux Incendie (PI)</i>	2 pages
FT n° 2-1-2	<i>Les Bouches Incendie (BI)</i>	2 pages
FT n° 2-1-3	<i>Les poteaux divers</i>	1 page

2- Les Points d'Eau Incendie non normalisés

FT n° 2-2-1	<i>Les réserves d'eau incendie artificielles</i>	1 page
FT n° 2-2-1-1	<i>Les réserves incendie souples</i>	1 page
FT n° 2-2-1-2	<i>Les réserves incendie enterrées</i>	1 page
FT n° 2-2-1-3	<i>Les réserves incendie ouvertes</i>	1 page
FT n° 2-2-1-4	<i>Les réserves incendie aériennes</i>	1 page
FT n° 2-2-2	<i>Les points d'eau naturels (PENA)</i>	1 page
FT n° 2-2-3	<i>Les points d'aspiration</i>	1 page

3- Les différents équipements hydrauliques

FT n° 2-3-1	<i>Les dispositifs d'aspiration</i>	1 page
FT n° 2-3-2	<i>Les poteaux d'aspiration</i>	1 page
FT n° 2-3-3	<i>Les colonnes d'aspiration</i>	1 page
FT n° 2-3-4	<i>Les prises fixes</i>	1 page
FT n° 2-3-5	<i>Les puisards déportés</i>	1 page

4- L'accessibilité aux différents équipements incendie

FT n° 2-4-1	<i>Les aires d'aspiration</i>	2 pages
FT n° 2-4-2	<i>Les voies d'accès</i>	2 pages
FT n° 2-4-3	<i>Les dispositifs de verrouillage des accès</i>	1 page

FT Chapitre 3 : La signalisation des PEI

1- La signalisation des points d'eau incendie

FT n° 3-1-1	<i>La signalisation</i>	2 pages
FT n° 3-1-2	<i>La charte graphique</i>	1 page

	RECUEIL DES FICHES TECHNIQUES	FT n° 0-0-1
	RDDECI	V 1.1 du 01/02/2017
	SOMMAIRE	 <i>R.D.D.E.C.I de l'Ain</i>

FT Chapitre 4 : Gestion générale de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

1- La mise à disposition d'un PEI par son propriétaire

FT n° 4-1-1	<i>Modèle de convention – Mise à disposition de PEI</i>	2 pages
-------------	---	---------

FT Chapitre 5 : Mise en service, maintien en condition opérationnelle des PEI et circulation des informations

1- Les procédures relatives à la réception des PEI

FT n° 5-1-1	<i>Le procès-verbal de réception d'un PI ou BI</i>	1 page
FT n° 5-1-2	<i>Le procès-verbal de réception d'un PEI non normalisé</i>	2 pages

2- Les procédures relatives au suivi des PEI

FT n° 5-2-1	<i>Les contrôles techniques</i>	2 pages
FT n° 5-2-2	<i>Les reconnaissances opérationnelles</i>	5 pages
FT n° 5-2-3	<i>Indisponibilité d'un PEI</i>	1 page
FT n° 5-2-4	<i>Remise en service d'un PEI</i>	1 page

3- La circulation générale des informations

FT n° 5-3-1	<i>Les échanges d'informations</i>	3 pages
-------------	------------------------------------	---------

FT Chapitre 6 : L'arrêté communal ou intercommunal de la DECI et le schéma communal ou intercommunal de la DECI

1- Les modèles d'arrêtés communaux

FT n° 6-1-1	<i>Modèle d'arrêté communal - simplifié</i>	1 page
FT n° 6-1-2	<i>Modèle d'arrêté communal - avancé</i>	1 page



FICHE TECHNIQUE

Points d'Eau Incendie Normalisés

FT n° 2-1-1

V 1.0 du 01/11/2016

Les Poteaux Incendie



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Caractéristiques

L'implantation de poteaux incendie (PI) permet au SDIS de disposer d'une capacité hydraulique nécessaire à ses missions de lutte contre l'incendie, à partir des réseaux d'adduction d'eau sous pression.

Les poteaux incendie sont alimentés soit par le réseau public, soit par un réseau privé sous pression.

Leur installation se fait uniquement si le réseau est suffisamment dimensionné pour fournir un débit unitaire à chaque appareil et un débit simultané sur plusieurs appareils, en fonction du niveau de risque.

Il existe trois types de poteaux incendie :

Type de PI	PI de 70 (DN80)	PI de 100 (DN100)	PI de 150 (DN 150)		
Illustration					
Descriptif des demi-raccords	1x65	1x65 – 2x40	1x100 – 2x65	2x100 – 1x65	3x100

2- Débit de l'installation

Il est important de rappeler que si le débit d'un hydrant, si faible soit-il, permet d'attaquer un incendie dans des conditions dégradées en l'attente de renforts, un débit à la lance inférieur à 500 litres par minute soit 30 m3/h ne permet pas aux intervenants d'agir en toute sécurité notamment en cas de risque d'embrasement généralisé éclair ou de risque d'explosion de fumées.

Débit (Q) sous un bar minimum de pression dynamique			
Type de PI	Opérationnel et conforme	Opérationnel et non conforme ¹	Non opérationnel
PI de 70 (DN80)	Q > 30m ³ /h	-	Q < 30m ³ /h
PI de 100 (DN100)	Q > 60m ³ /h	60m ³ /h > Q > 30m ³ /h	Q < 30m ³ /h
PI de 150 (DN150)	Q > 120m ³ /h	120m ³ /h > Q > 30m ³ /h	Q < 30m ³ /h

¹Des poteaux incendie de type DN100 et DN150 ayant un débit insuffisant pour être opérationnels et conformes, sont considérés comme étant opérationnels « à emploi restreint » dès lors que leur débit est supérieur ou égal à 30 m3/h

Les Poteaux Incendie

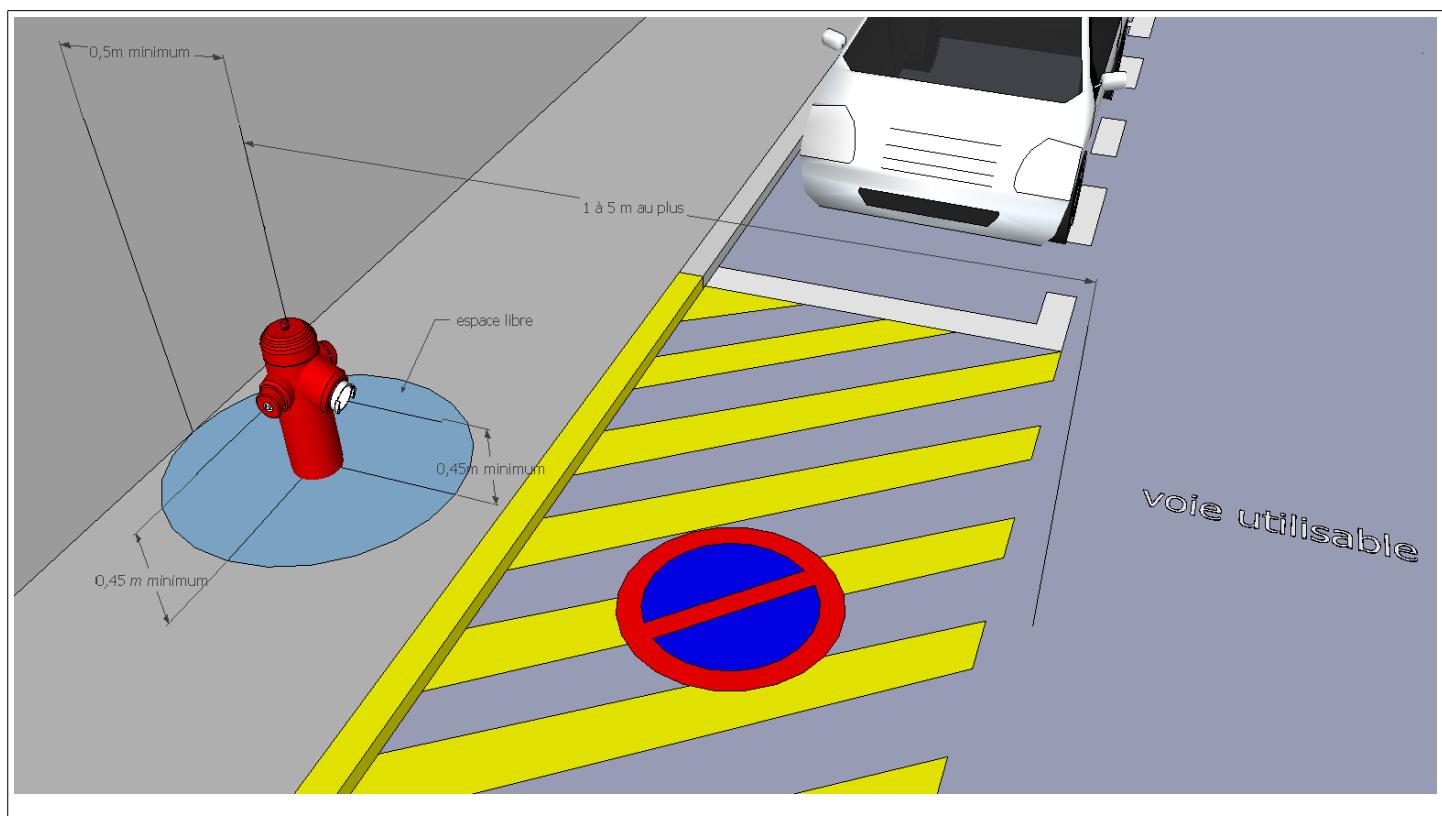

R.D.D.E.C.I de l'Ain

3- Implantation

Il doit être implanté à un emplacement le moins vulnérable possible à la circulation automobile. Lorsque cette condition ne peut pas être remplie, il doit être équipé d'un système de protection¹.

Il doit être situé à une distance comprise entre 1 et 5m du bord de la chaussée accessible aux véhicules de secours, et ses demi-raccords doivent toujours être orientés du côté de la chaussée.

Un volume de dégagement de 0,50m doit exister autour du poteau afin de pouvoir manœuvrer celui-ci².



*Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution*



FICHE TECHNIQUE

Points d'Eau Incendie Normalisés

FT n° 2-1-2

V 1.0 du 01/11/2016

Les Bouches Incendie



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Caractéristiques

L'implantation de bouches incendie (BI) permet au SDIS de disposer d'une capacité hydraulique nécessaire à ses missions de lutte contre l'incendie, à partir des réseaux d'adduction d'eau sous pression. Les bouches incendie sont alimentés soit par le réseau public, soit par un réseau privé sous pression.

Leur installation se fait uniquement par défaut, si l'implantation d'un poteau s'avère impossible, pour des considérations esthétiques par exemple. Ces implantations doivent s'effectuer après un avis technique du SDIS de l'Ain.

Il existe deux types de bouches incendie :

Type de BI	BI de 70 (DN 80)	BI de 100 (DN 100)
Illustration		
Descriptif des demi-raccords	65	100 type « keyser »

Attention, le SDIS de l'Ain ne dispose pas des matériels adaptés à la mise en œuvre des BI de 70 équipées de raccords type DSP. Aussi, leur installation doit être conditionnée à la mise à disposition d'une pièce de jonction ainsi qu'une validation préalable du SDIS de l'Ain.

2- Débit de l'installation

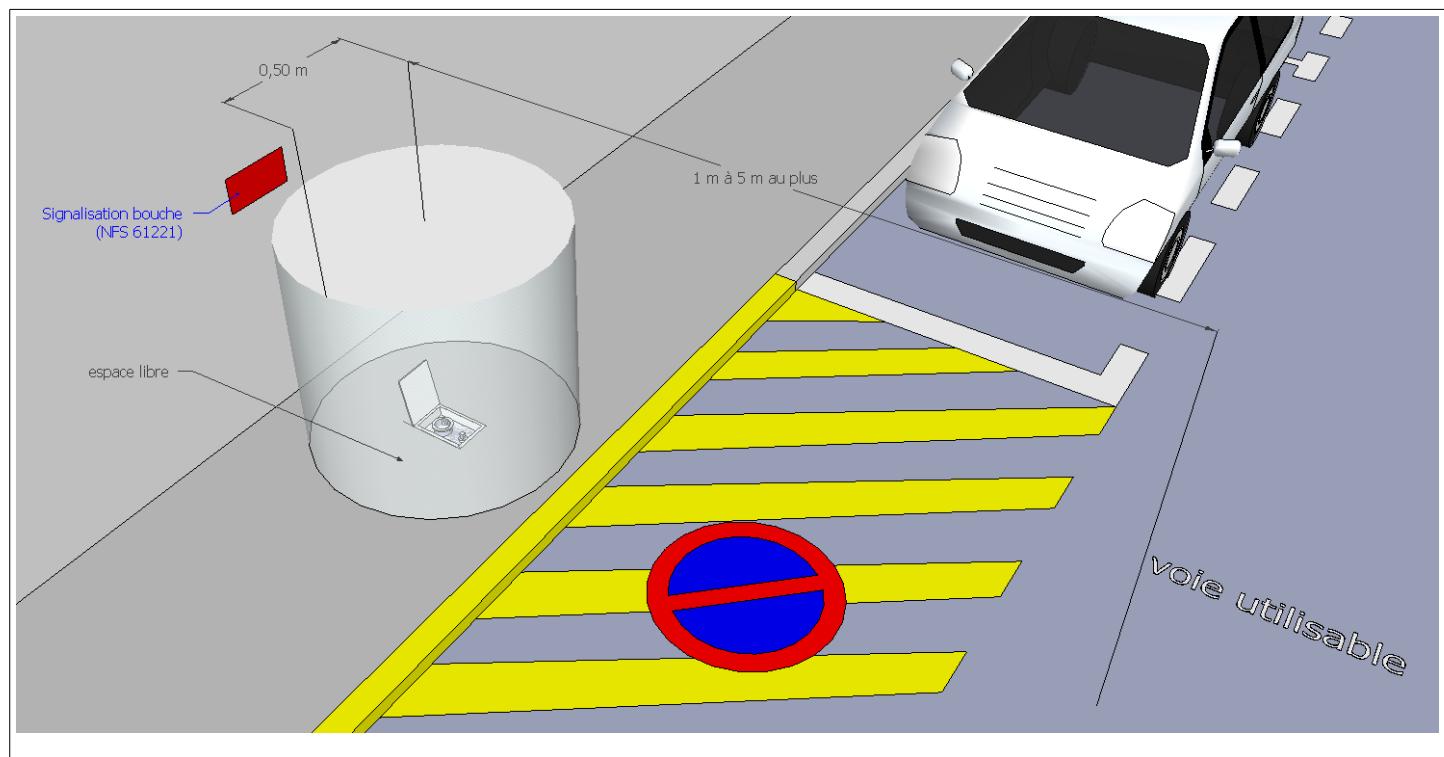
Il est important de rappeler que si le débit d'un hydrant, si faible soit-il, permet d'attaquer un incendie dans des conditions dégradées en l'attente de renforts, un débit à la lance inférieur à 500 litres par minute soit 30 m³/h ne permet pas aux intervenants d'agir en toute sécurité notamment en cas de risque d'embrasement généralisé éclair ou de risque d'explosion de fumées.

Type de PI	Débit (Q) sous un bar minimum de pression dynamique		
	Opérationnel	Opérationnel à emploi restreint	Non opérationnel
BI de 70 (DN80)	Q > 30m ³ /h	-	Q < 30m ³ /h
BI de 100 (DN100)	Q > 60m ³ /h	60m ³ /h > Q > 30m ³ /h	Q < 30m ³ /h

3- Implantation

La BI doit être implantée à un emplacement le moins vulnérable possible à la circulation automobile.

Elle doit être située à une distance comprise entre 1 et 5m du bord de la chaussée accessible aux véhicules de secours. Un volume de dégagement de 0,50m x 2m de hauteur doit exister autour la BI afin de pouvoir manœuvrer celle-ci.



4- Signalisation

Voir FT n° 311 relative à la signalisation des PEI

Emplacement d'une BI	Direction d'une BI (facultatif)

*Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution*



FICHE TECHNIQUE

Points d'Eau Incendie Normalisés

FT n° 2-1-3

V 1.0 du 01/11/2016

Les Poteaux Incendie Divers



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Caractéristiques

Poteau d'Aspiration (Norme NFS 61-240)	Poteau réseau sur-pressé	Poteau pré-mélange
Couleur Bleue	Couleur Jaune	Couleur Orange
<i>Poteau sur réseau en Charge : DN100 à DN150</i> <i>Poteau sur réseau sec : DN100 à DN150</i>	<i>Pression dynamique >= 8 bars</i>	<i>Pré-mélange eau/émulseur en milieu industriel</i>
Réseau en charge	Réseau sec	

2- Critères de performance

Poteaux d'Aspiration	Fournir un débit instantané de 30m3/h à 120m3/h utilisable pendant 2 heures. Mise à disposition d'un Poteau d'Aspiration par tranche de 120m3 utilisable.
Poteau réseau sur-pressé	Fournir un débit instantané de 30m3/h à 120m3/h utilisable pendant 2 heures. Mise à disposition d'un réducteur de pression (fixe ou mobile) à faire valider par le service instructeur du SDIS de l'Ain.
Poteau pré-mélange	Consulter le service instructeur du SDIS de l'Ain, poteau réservé à la lutte contre les feux de liquides inflammables.

3- Implantation

Se référer aux fiches techniques correspondantes :

- FT n° 231 relative aux dispositifs d'aspiration
- FT n° 241 relative aux aires d'aspiration

*Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution*

Les réserves incendie artificielles



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Caractéristiques

Il existe quatre types de réserves d'eau artificielles :

La réserve souple	La réserve enterrée	La réserve ouverte	La réserve aérienne
Fiche Technique n° 2211	Fiche Technique n° 2212	Fiche Technique n° 2213	Fiche Technique n° 2214

Toute implantation d'une réserve incendie doit faire l'objet d'un procès-verbal de réception (voir FT n° 512)

2- Capacité et équipements

L'aménagement d'une réserve artificielle permet aux sapeurs-pompiers de disposer d'une capacité hydraulique nécessaire à leurs missions, dans les secteurs où les réseaux d'adduction d'eau sont généralement sous-dimensionnés.

Le volume minimum d'une réserve artificielle est de 30m³.

Les volumes autorisés sont les suivants :

- par multiples de 30m³ jusqu'à 120m³
- par multiples de 60m³ au-delà de 120m³

Les aménagements hydrauliques (dispositifs d'aspiration) de la réserve artificielle (voir FT n° 231) dépendent de sa capacité en m³ et des prescriptions du SDIS de l'Ain.

3- Accessibilité

La réserve incendie et ses équipements hydrauliques (dispositifs d'aspiration) doivent être accessibles en tout temps de l'année et par une voie utilisable par les engins d'incendie et de secours. Cela concerne :

- L'accessibilité depuis une aire d'aspiration (voir FT n° 241)
- Les voies d'accès (voir FT n° 242)

Dans le cas où les réserves incendie sont clôturées (dispositif de protection contre les chutes et risques de noyade), un portillon permettant l'accès des sapeurs-pompiers doit être installé.

(Voir FT n° 243)



*Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution*

Les réserves incendie souples

1- Caractéristiques

Points à respecter :

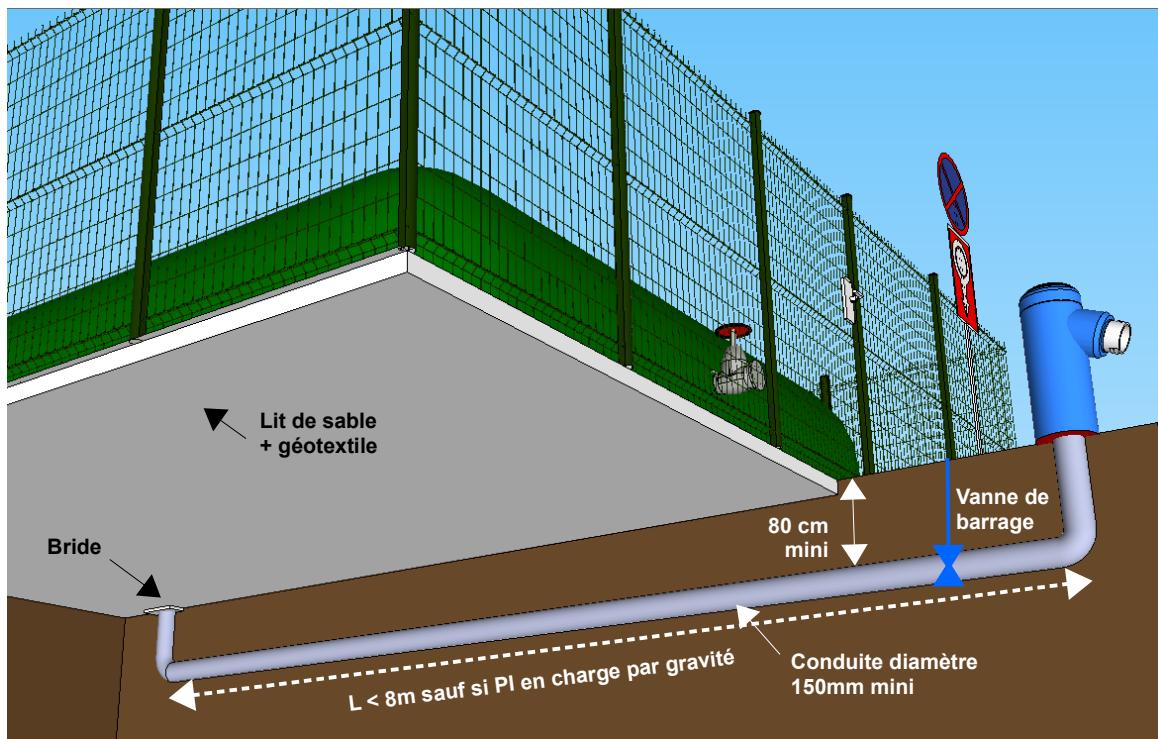
- Géométrie de mise en aspiration (H et L) sauf si le PI est en charge par gravité ;
- Signalisation (voir FT n° 311)
- Sécurité ;
- Aménagements ;
- Volume défini par l'étude de risques



2- Aménagements

- Aire d'aspiration (Voir FT n° 241)
- Distance L < 8m
- Poteau d'aspiration équipé d'un raccord symétrique tournant sans coquilles
- Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances (Voir FT n° 242)

3- Implantation



Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
 Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imaginent une solution

Les réserves incendie enterrées



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Caractéristiques

Points à respecter :

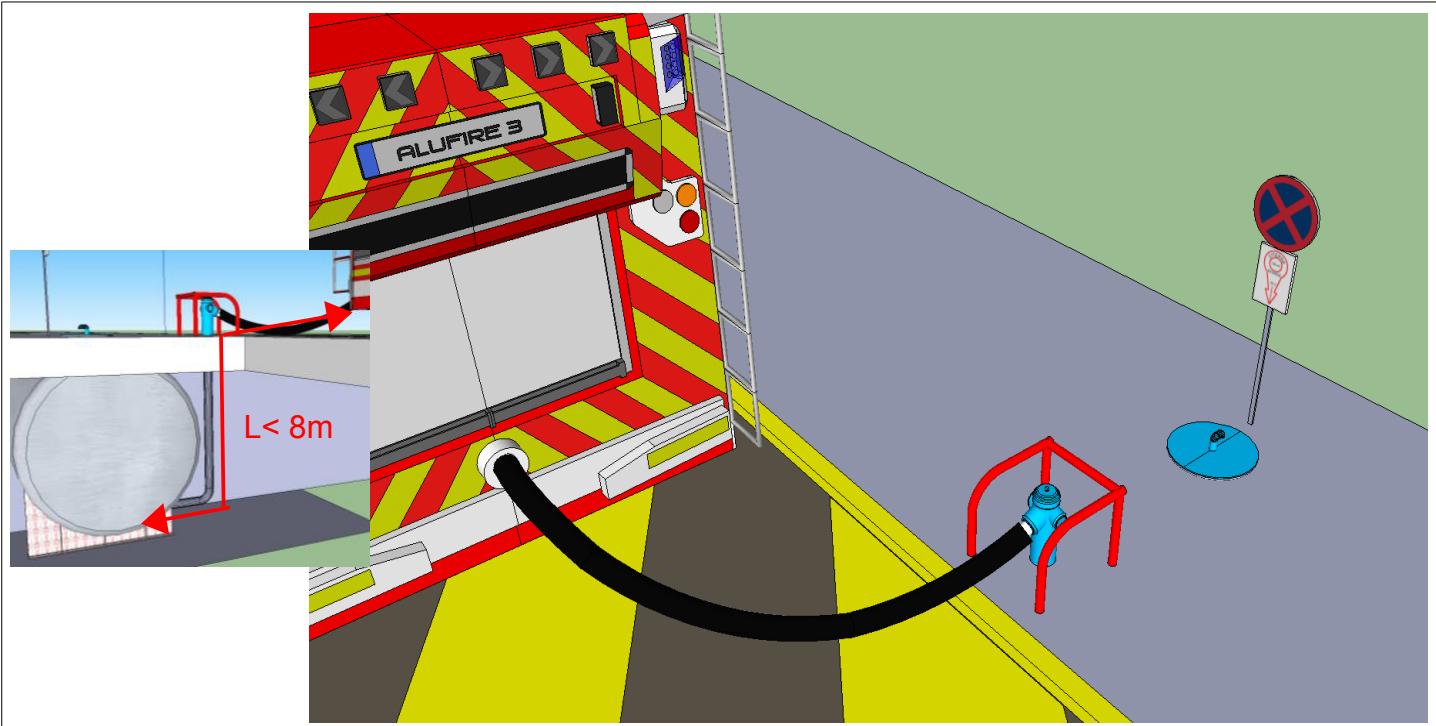
- Géométrie de mise en aspiration (H et L) sauf si le PI est en charge par gravité ;
- Signalisation (voir FT n° 311)
- Sécurité ;
- Aménagements ;
- Volume défini par l'étude de risques



2- Aménagements

- Aire d'aspiration (Voir FT n° 241)
- Distance L < 8m
- Poteau d'aspiration équipé d'un raccord symétrique tournant sans coquilles
- Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances (Voir FT n° 242)

3- Implantation



Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
 Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution

	FICHE TECHNIQUE	FT n° 2-2-1-3
	Points d'Eau Incendie non normalisés	V 1.0 du 01/11/2016
	Les réserves incendie ouvertes	 <i>R.D.D.E.C.I de l'Ain</i>

1- Caractéristiques

Points à respecter :

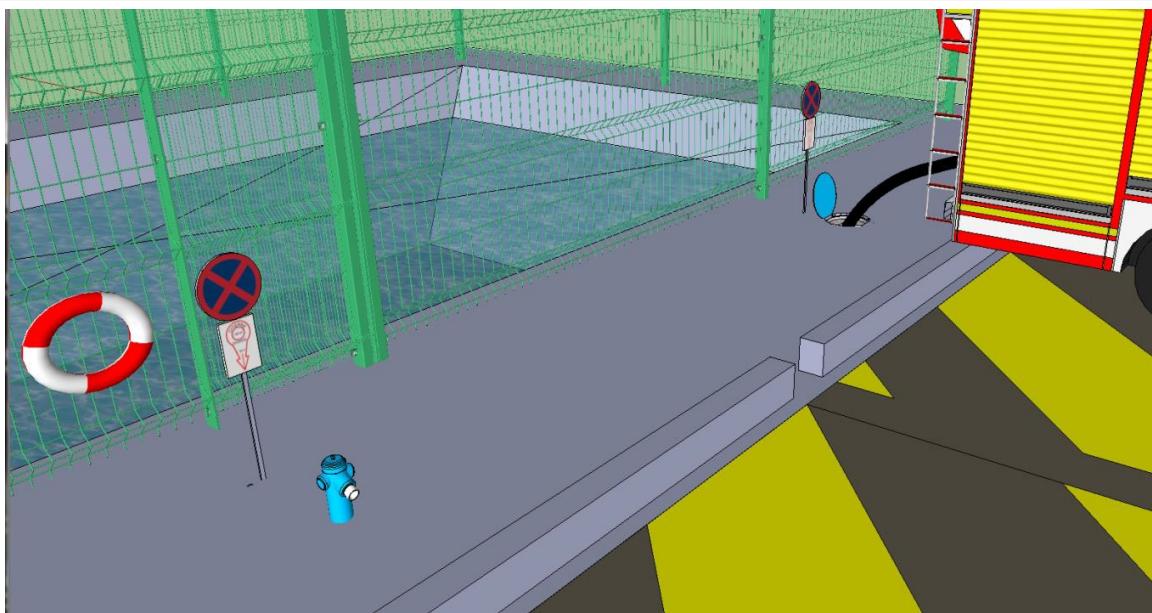
- Géométrie de mise en aspiration (H et L)
- Signalisation (voir FT n° 311)
- Sécurité ;
- Aménagements ;
- Volume défini par l'étude de risques



2- Aménagements

- Aire d'aspiration (Voir FT n° 241)
- Distance L (pompe – crêpine) < 8m (Voir FT n° 241)
- Mise en aspiration par poteau d'aspiration équipé d'un raccord symétrique tournant sans coquilles ou à défaut :
 - Colonne d'aspiration
 - Puisard déporté
- Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances (Voir FT n° 242)
- Bouée de sauvetage, corde anti-noyade, portillon d'accès avec dispositif conforme (Voir FT n° 243)
- Échelle graduée volumétrique

3- Implantation



*Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
 Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution*

	FICHE TECHNIQUE	FT n° 2-2-1-4
	Points d'Eau Incendie non normalisés	V 1.0 du 01/11/2016
	Les réserves incendie aériennes	 <i>R.D.D.E.C.I de l'Ain</i>

1- Caractéristiques

La réserve est composée de :

- une cuve ;
- un piquage, une colonne ou un poteau ;
- une alimentation extérieure ØDN65 avec bride en partie basse ;
- une jauge de niveau ;
- une vanne de vidange ;
- un trop plein ;
- un évent ;
- un trou d'homme ;
- des prises de 100mm protégées du gel.



2- Aménagements

Les réserves incendie aériennes sont équipées des dispositifs d'aspiration suivants :

- Prises directes
- Colonnes d'aspiration
- Poteaux d'aspiration

Le nombre de ces équipements dépend de la capacité de la réserve prescrite (voir FT n°231)

3- Implantation

La réserve incendie aérienne :

- est implantée avec une ou des aires d'aspiration (voir FT n°241)
- doit être accessible aux services de secours (voir FT n°242 et 243)

L'implantation d'une réserve incendie combinée (réserve dédiée au sprinklage et à la DECI) est autorisée. Celle-ci doit faire l'objet d'une étude préalable de la part du service prévision du SDIS de l'Ain et doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- aires de mise en aspiration non exposées au risque à défendre ;
- réserve dimensionnée afin de répondre à la fois aux besoins de DECI et de défense interne du risque à défendre.



*Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
 Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution*

Les points d'eau naturels



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Caractéristiques

Points à respecter :

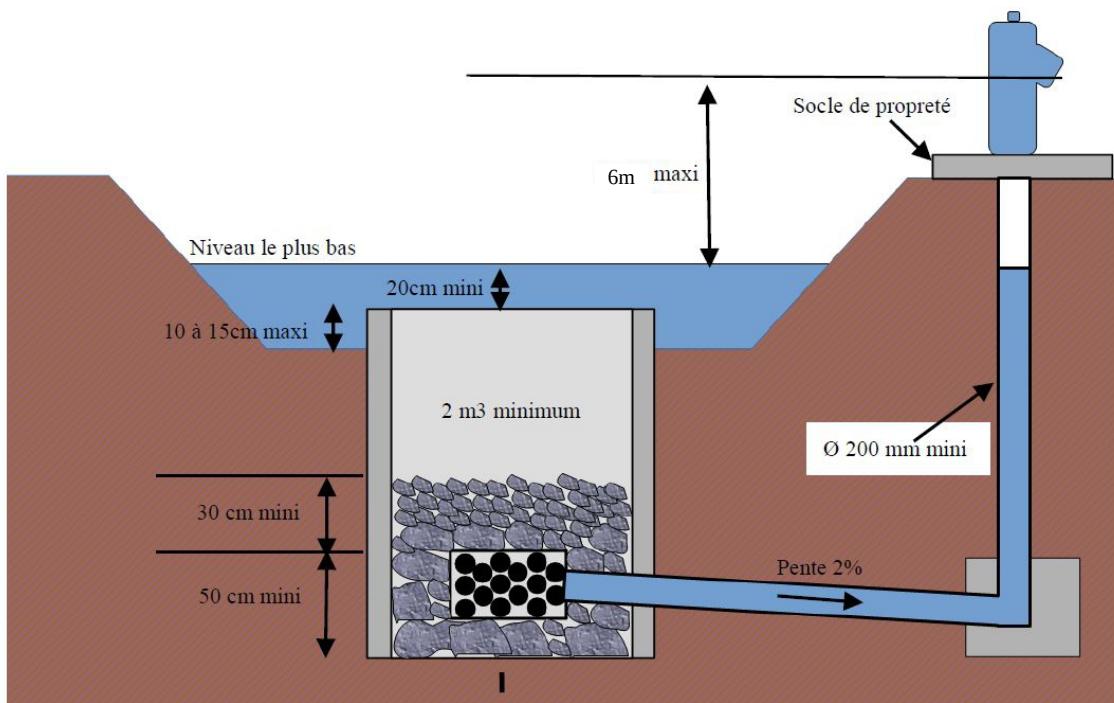
- Géométrie de mise en aspiration (H et L)
- Signalisation (voir FT n° 311)
- Sécurité ;
- Aménagements ;
- Respect des dispositions VNF
- 120m³ minimum utilisable en toutes saisons



2- Aménagements

- Aire d'aspiration (Voir FT n° 241)
- Distance L (crêpine – pompe) < 8m
- Hauteur H entre le point d'aspiration et le niveau le plus bas < 6m
- Poteau d'aspiration équipé d'un raccord symétrique tournant sans coquilles
- Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances (Voir FT n° 242)

3- Implantation



Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
 Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution

Les Points d'Aspiration



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Caractéristiques

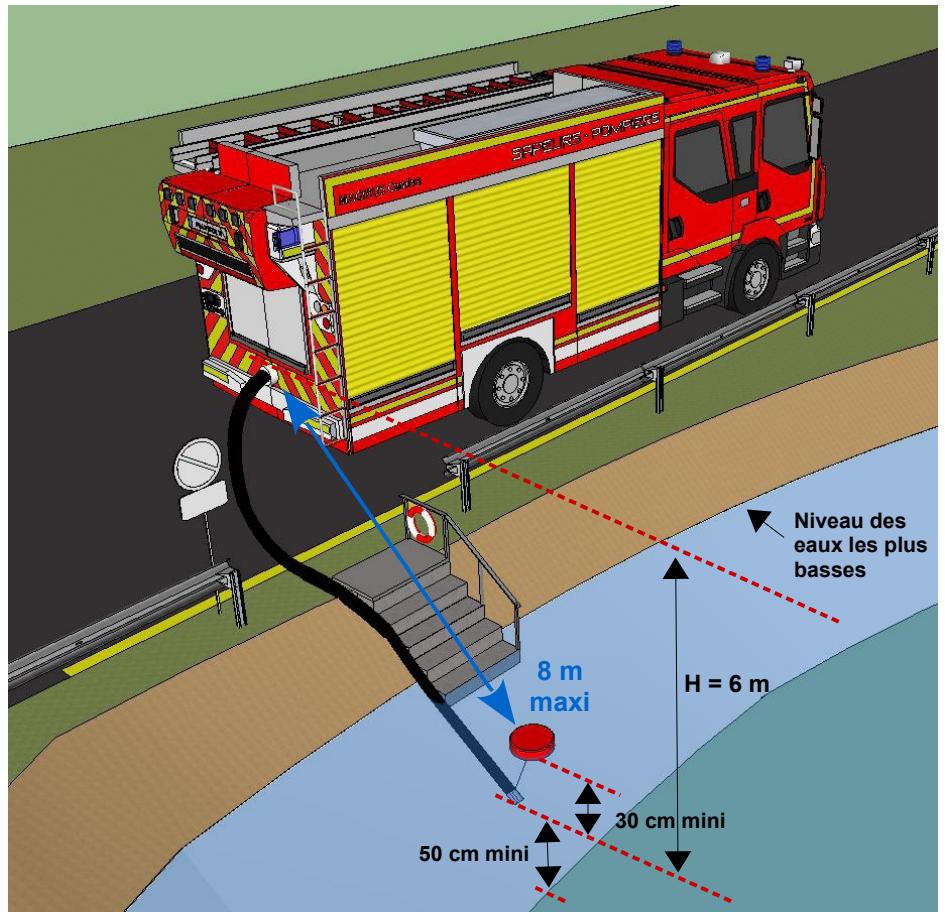
Points à respecter :

- Hauteur d'aspiration (H) 6 mètres maxi
- Distance engin-crépine (L) 8 mètres maxi
- Signalisation ;
- Sécurité ;
- Aménagements ;
- 1 aire par tranche de 120m³ ;



2- Implantation

Option ponton :



Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
 Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution

Les dispositifs d'aspiration



1- Caractéristiques

Il existe plusieurs types de dispositifs d'aspiration :

Les poteaux d'aspiration	Les colonnes d'aspiration	Les prises fixes	Les puisards déportés
			
Fiche Technique n° 232	Fiche Technique n° 233	Fiche Technique n° 234	Fiche Technique n° 235

Pour chaque dispositif (hors puisard), deux dimensions de conduites sont proposées :

Conduite diamètre 100mm avec une sortie 100mm	Conduite diamètre 150mm avec deux sorties 100mm
	

2- Capacité et équipements

Capacité de la réserve (V)	< 120m ³	120m ³ < V < 240m ³	Par tranche de 240m ³
Nombre d'équipements	1 équipement Ø100mm 1 sortie Ø100mm	1 équipement Ø150mm 2 sorties Ø100mm	1 équipement Ø150mm 2 sorties Ø100mm

3- Équipements et aménagement des aires

Nombre de sorties Ø100mm	Nombre d'aires d'aspiration (FT n°241)
1 à 2	1
3 à 4	2
5 à 6	3
7 à 8	4 (maximum)



2 Poteaux d'aspiration de Ø150mm, totalisant 4 sorties Ø100mm.

Aménagement de 2 aires d'aspiration

*Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution*

Les poteaux d'aspiration



1- Caractéristiques

Le poteau d'aspiration est un équipement permettant d'aspirer de l'eau dans les réserves artificielles ou dans les points d'eau naturels. Il n'est pas raccordé au réseau d'eau sous pression et nécessite, pour sa mise en œuvre, l'utilisation conjointe de tuyaux d'aspiration et d'une pompe incendie.

Il existe deux types de poteaux d'aspiration :

Les poteaux d'aspiration classiques (PA)		Les poteaux d'aspiration à réseau sec (PARS)	
PA 100mm	PA 150mm	PARS 100mm	PARS 150mm
A blue fire hydrant with a blue suction cup and a 100mm outlet. It is mounted on a blue base and has a blue valve body.	A blue fire hydrant with a blue suction cup and a 150mm outlet. It is mounted on a blue base and has a blue valve body.	A blue fire hydrant with a blue suction cup and a 100mm outlet. It is mounted on a blue base and has a blue valve body.	A blue fire hydrant with a blue suction cup and a 150mm outlet. It is mounted on a blue base and has a blue valve body.
1 sortie de 100mm Muni d'un volant de manœuvre	2 sorties de 100mm Muni d'un carré de manœuvre	1 sortie de 100mm	2 sorties de 100mm

Le choix du poteau d'aspiration se fait par rapport à son implantation et aménagement :

Les poteaux d'aspiration classiques (PA)	Les poteaux d'aspiration à réseau sec (PARS)
<i>Le niveau d'eau est situé au dessus du coude d'admission. Ce type de poteau est équipé d'une vanne de fermeture souterraine permettant son incongelabilité.</i>	<i>Le niveau de l'eau est situé en dessous du coude d'admission. A l'arrêt de l'aspiration, l'eau retourne naturellement dans la réserve.</i>
A schematic diagram of a PA. It shows a blue suction cup connected to a horizontal pipe. The pipe then turns 90 degrees downwards to a vertical pipe that leads to a blue valve body. The valve body is connected to a horizontal pipe that goes to a water tank. The water tank is labeled 'Niveau max. eau supérieur au niveau boîte à clapet'. The water level in the tank is labeled 'Niveau d'eau'. The valve body is labeled 'Niveau boîte à clapet'.	A schematic diagram of a PARS. It shows a blue suction cup connected to a horizontal pipe. The pipe then turns 90 degrees downwards to a vertical pipe that leads to a blue valve body. The valve body is connected to a horizontal pipe that goes to a water tank. The water tank is labeled 'Niveau boîte à clapet supérieur au niveau max. eau'. The water level in the tank is labeled 'Niveau boîte à clapet'. The valve body is labeled 'Niveau max eau'.

2- Implantation

- Aire d'aspiration (Voir FT n° 241)
- Réserves incendie (Voir FT n° 2211 / n° 2212 / n° 2213 / n° 2214)
- Signalisation du poteau d'aspiration (Voir FT n° 311)
- Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances (Voir FT n° 242)

*Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution*

Les colonnes d'aspiration



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Caractéristiques

Points à respecter :

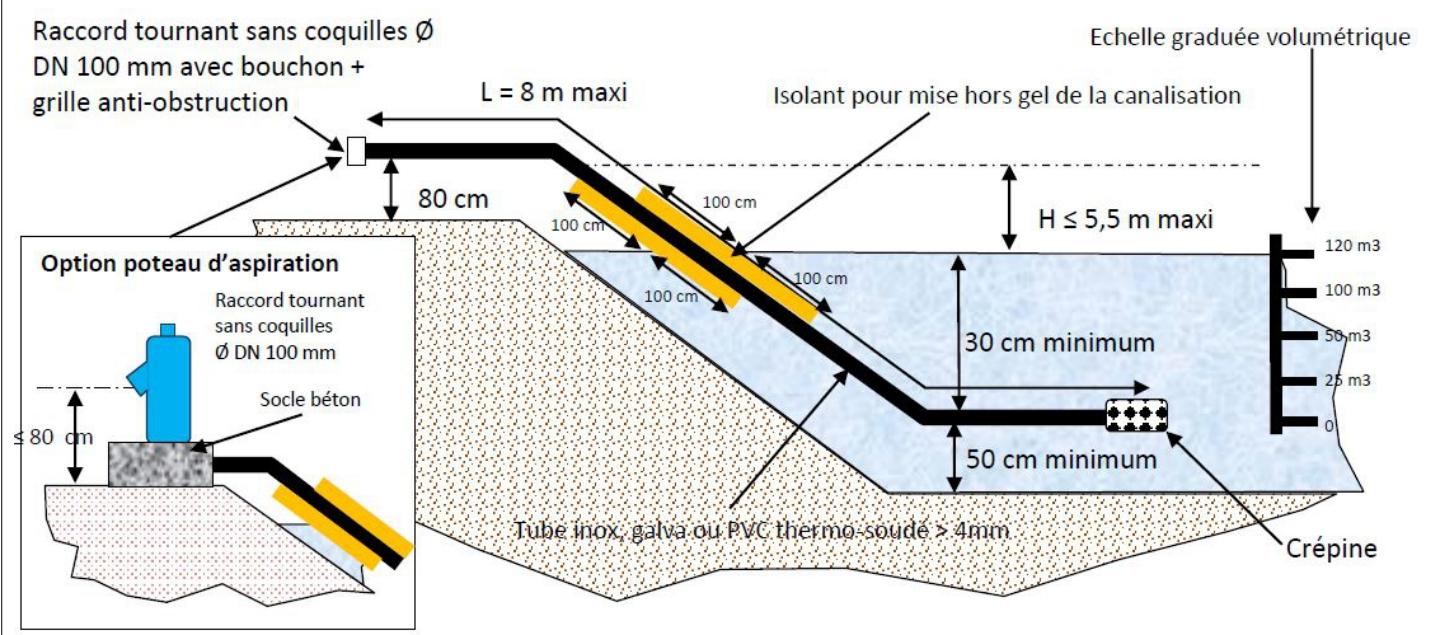
- Géométrie de mise en aspiration (H et L) ;
- Signalisation ;
- Sécurité ;
- Aménagements ;
- Pérennité (hors-gel) ;
- 1 dispositif d'aspiration par tranche de 120m³



2- Aménagements

- Aire d'aspiration (Voir FT n° 241)
- Profondeur d'aspiration > 0,8m
- Distance L (pompe – crêpine) < 8m
- Hauteur H entre le point d'aspiration et le niveau le plus bas < 5,5m
- Poteau d'aspiration équipé d'un raccord symétrique tournant sans coquilles
- Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances (Voir FT n° 242)

3- Implantation



Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
 Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution

Les prises fixes



R.D.D.E.C.I de l'Ain

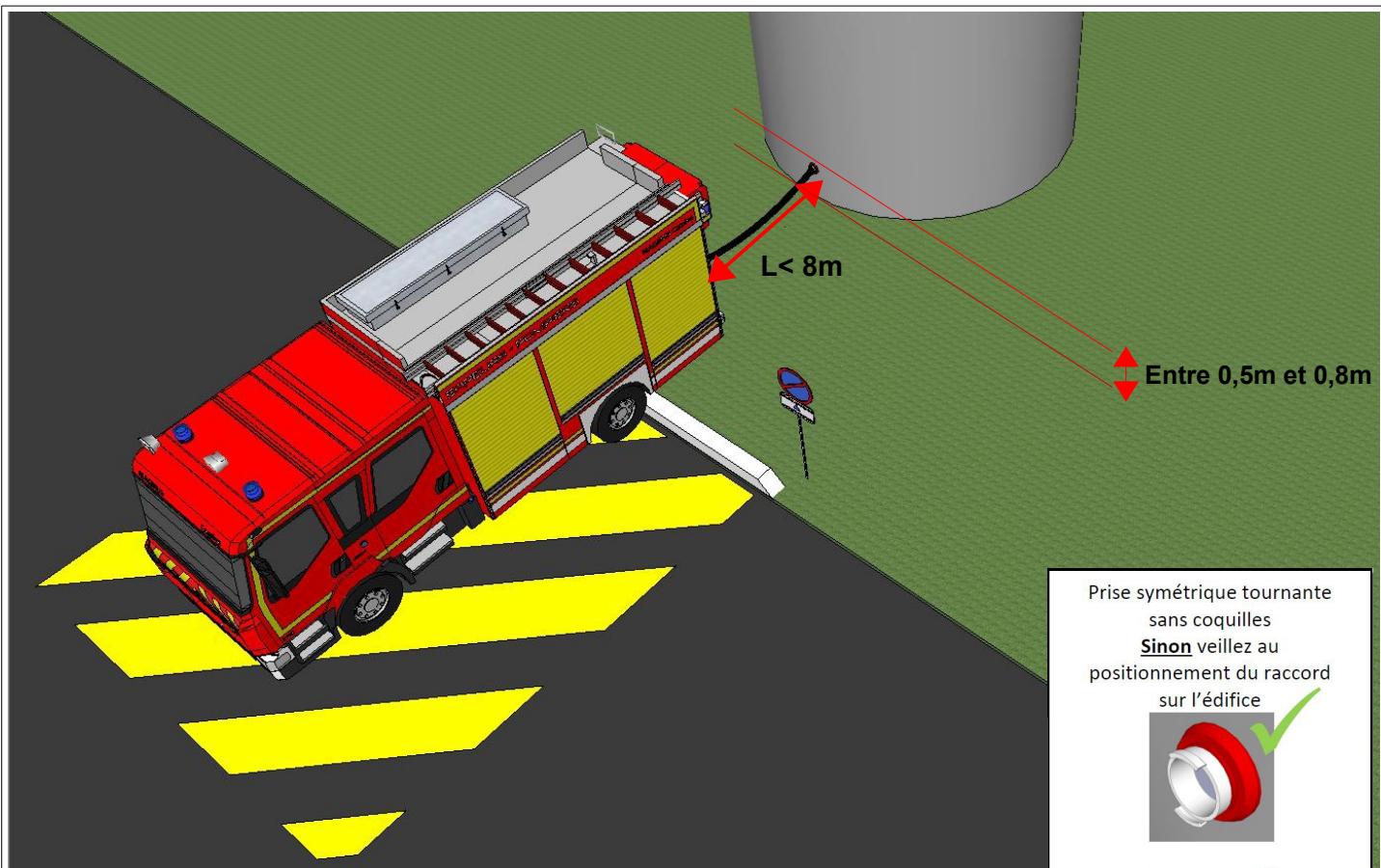
1- Caractéristiques

Points à respecter :

- Distance L (pompe – prise fixe) < 8m
- Prises fixes de diamètre 100mm
- Signalisation (Voir FT n° 311);
- Sécurité ;
- Aire d'aspiration (Voir FT n° 241) ;
- Hauteur des tenons par rapport au sol entre 0,50m et 0,80m
- Distance entre chaque prise fixe > 4m
- Orientation verticale des tenons sur demi-raccord



2- Implantation



Couleur des prises fixes : Rouge (prise de refoulement) / Bleu (prise d'aspiration)

Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
 Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution

Les puisards déportés



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Caractéristiques

Points à respecter :

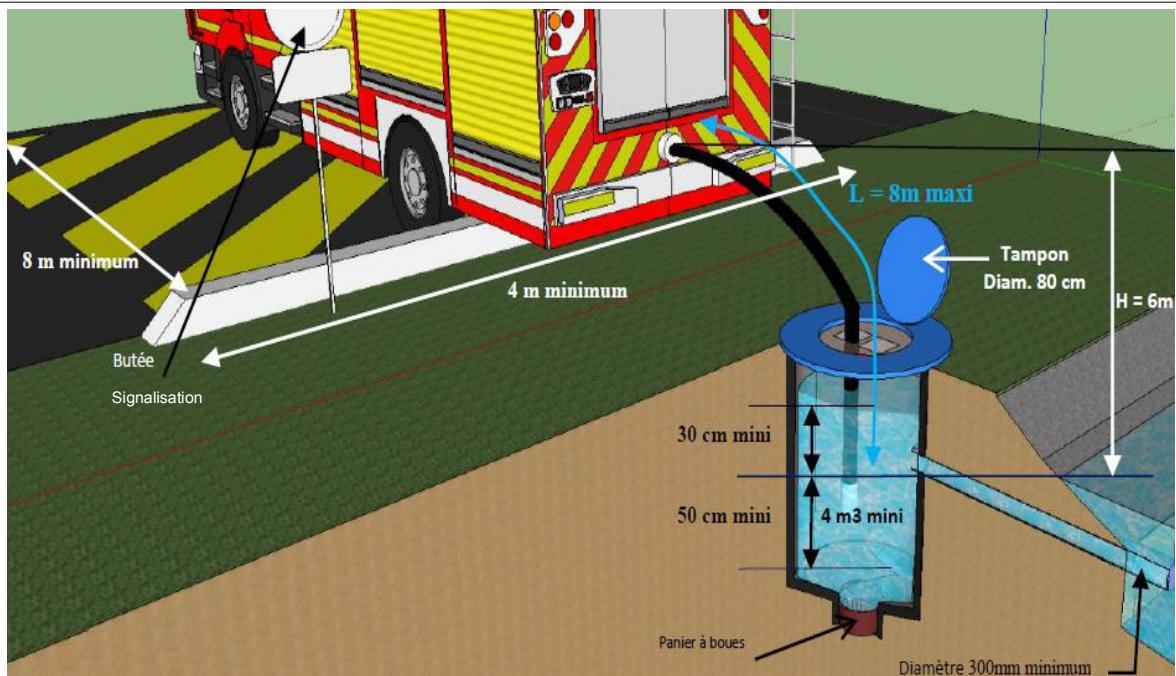
- Géométrie de mise en aspiration (H et L)
- Signalisation (voir FT n° 311)
- Sécurité
- Aménagements
- Équipement relié à une réserve de 120m³ minimum



2- Aménagements

- Aire d'aspiration (Voir FT n° 241)
- Capacité minimale du puisard de 4m³
- Tampon de 80cm de diamètre, surélevé de 40cm, peinture bleue RAL5012/RAL5015
- Hauteur (H) entre le point d'aspiration et le niveau le plus bas < 6m
- Distance (L) crête – engin < 8m
- Canalisation d'alimentation du puisard d'un diamètre de 300mm

3- Implantation



Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
 Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imaginent une solution

Les aires d'aspiration



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Caractéristiques

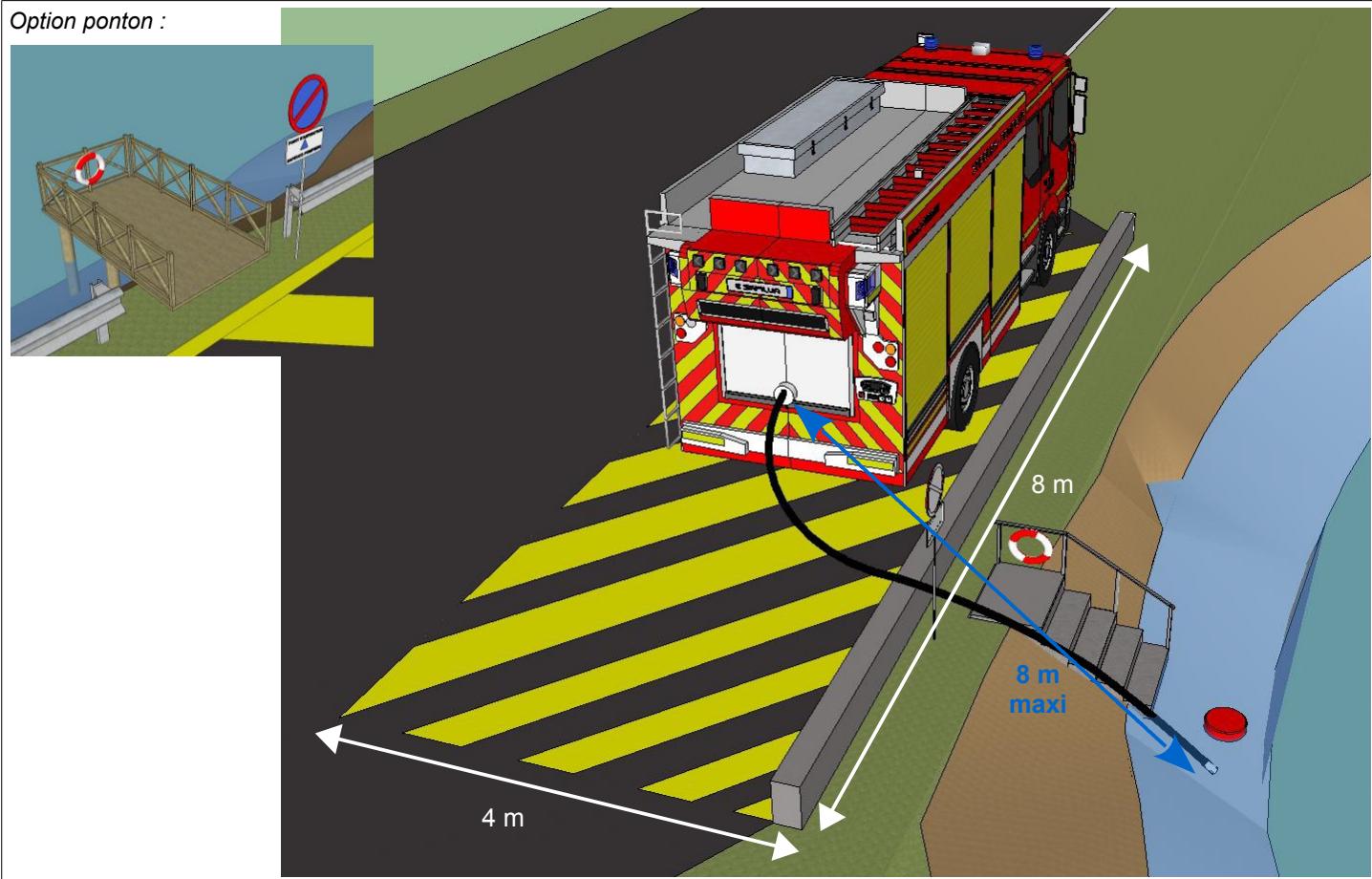
Points à respecter :

- Géométrie de mise en aspiration (H et L) ;
- Signalisation ;
- Sécurité ;
- Aménagements ;
- 1 aire par tranche de 120m³ ;
- Surface de 32m² minimum ;
- Portance > 160KN ;
- Butée de sécurité hauteur 0,3 m;
- Pente légère (2%) ;
- Aire de retournement si voie en impasse.



2- Implantation

Option ponton :



Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
 Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution



FICHE TECHNIQUE

L'accessibilité aux différents équipements incendie

FT n° 2-4-1

V 1.0 du 01/11/2016

Les aires d'aspiration

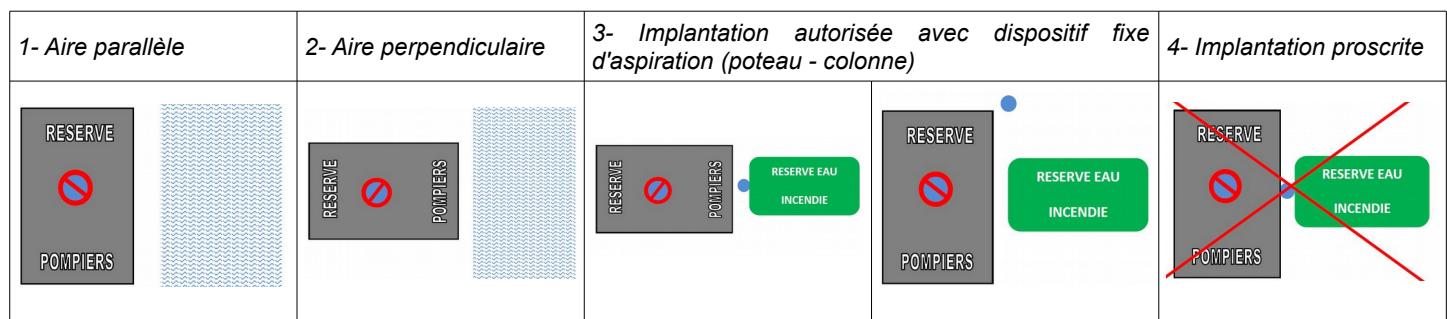


R.D.D.E.C.I de l'Ain

2- Implantation (suite)

Les aires d'aspiration peuvent être parallèles ou perpendiculaires au point d'eau. Il sera privilégié une aire d'aspiration parallèle au point d'eau (schéma n°1) et conçue de manière à ne pas empiéter (le moins possible) sur les voies de circulation.

Dans le cas où l'aire d'aspiration est dotée d'un dispositif hydraulique (équipement de type poteau d'aspiration ou colonne), son implantation doit permettre le raccordement d'un tuyau semi-rigide entre l'engin et l'équipement. (schéma n°3 et 4)



Les aires d'aspiration doivent être dégagées de tous matériaux et interdites au stationnement des véhicules. Leur nombre est défini après une analyse de risque (1 aire par tranche de 120m³ utilisable), menée par le service prévision du SDIS.



3- Équipement

- Réserves incendie (Voir FT n° 2211 / n° 2212 / n° 2213 / n° 2214)
- Signalisation (Voir FT n° 311)
- Poteaux d'aspiration (Voir FT n° 232)
- Colonnes d'aspiration (Voir FT n° 233)
- Puisard déporté (Voir FT n° 235)

*Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imaginent une solution*

Les voies d'accès

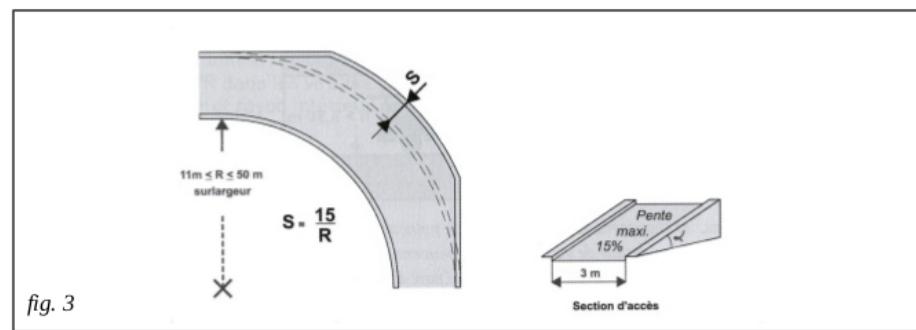
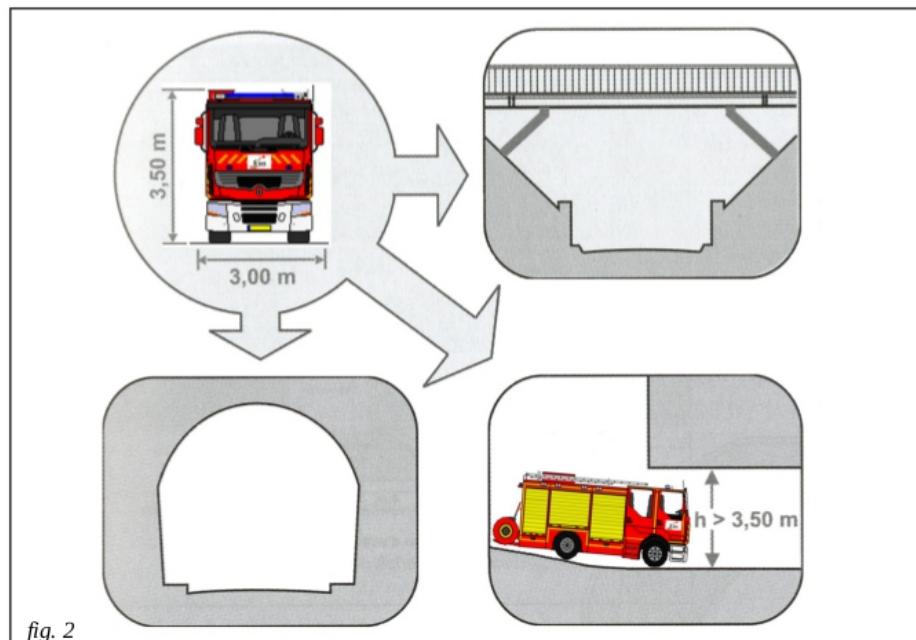
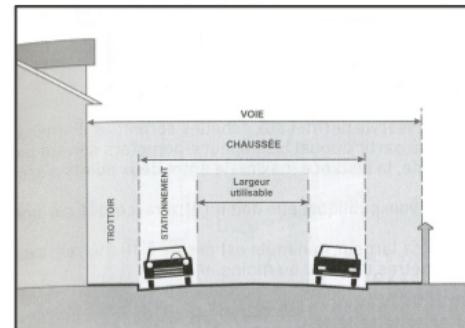


1- Caractéristiques des voies d'accès

IPPRS n°2 – Règlement Opérationnel du SDIS01

La voie d'accès desservant les risques à défendre devra avoir les caractéristiques minimales suivantes :

- largeur 3m pour une voie dont la largeur exigée est comprise entre 8m et 12m ;
- largeur 6m pour une voie dont la largeur exigée est supérieure à 12m ;
- force portante calculée pour un véhicule de 160KN avec un maximum de 90KN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60m au minimum ;
- résistance au poinçonnement de 80N/cm² sur une surface de 0,20m² ;
- rayon intérieur minimal R=11m avec une surlargeur S=15/R dans les virages de rayon inférieur à 50m (S en mètres) ;
- hauteur libre de 3,50m ;
- pente inférieure à 15 %.



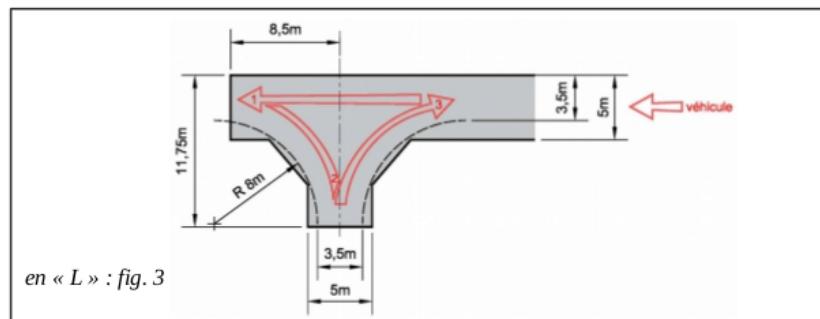
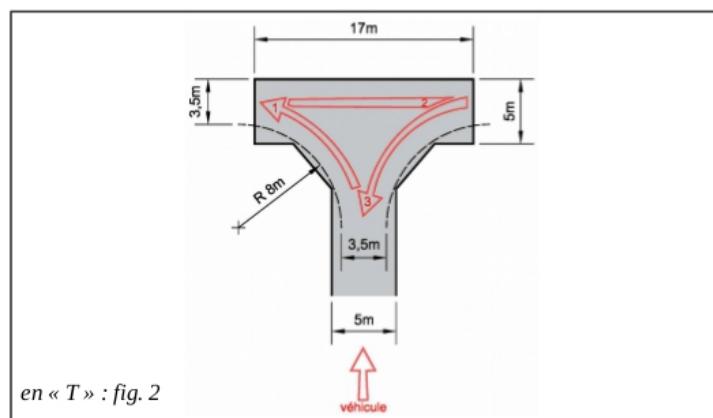
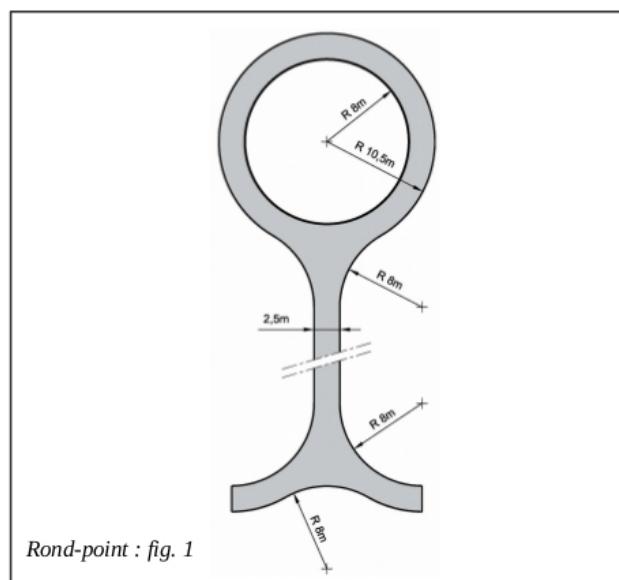
*Préambule et IPPRS n°2 à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imaginent une solution*

Les voies d'accès


R.D.D.E.C.I de l'Ain
2- Caractéristiques des aires de retournement
IPPRS n°2 – Règlement Opérationnel du SDIS

Si la voie d'accès est en impasse d'une longueur supérieure à 60m, il est nécessaire que les engins de secours puissent faire demi-tour en trois manœuvres maximum.

A cette fin, il est nécessaire de trouver soit un rond-point, soit un « T », soit un « L ». Ces aires de retournement peuvent être constituées par des voies privées ou des espaces libres devant les portails d'accès aux risques à défendre et ne sont pas nécessairement identifiées.



*Préambule et IPPRS n°2 à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution*

Les dispositifs de verrouillage des accès

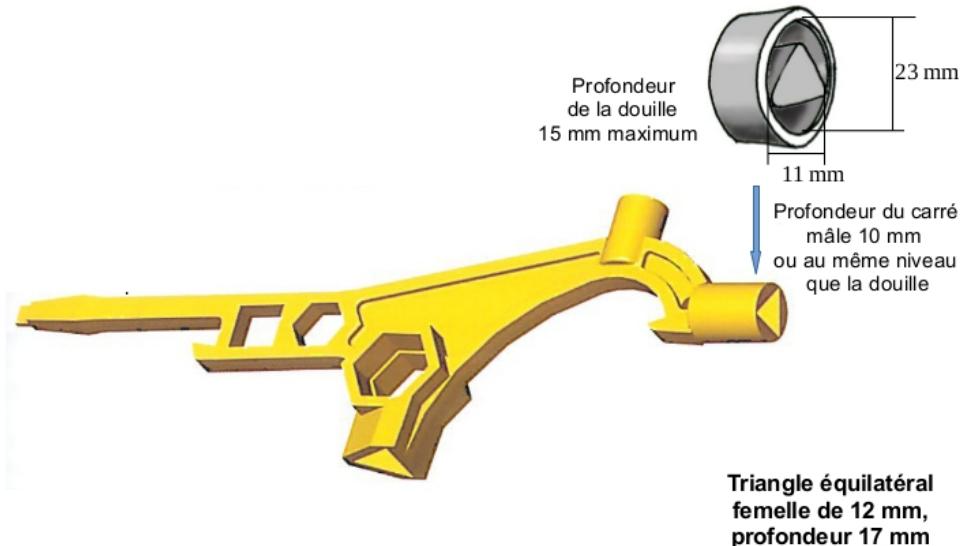

R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Dispositifs d'ouverture validés par le SDIS 01

IPPRS2 – Règlement Opérationnel du SDIS 01

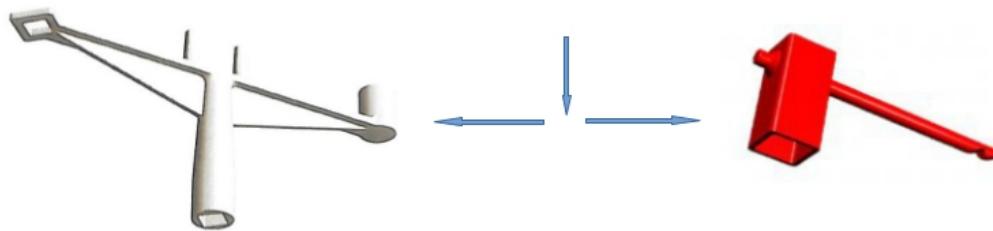
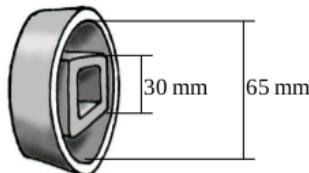
La voie d'accès desservant le risque à défendre doit rester libre en permanence, néanmoins, pour des raisons de sûreté, tout propriétaire ou exploitant peut limiter ou condamner l'accès à son bien ou à son exploitation par la mise en place de digicodes, portails, barrières, portes, bornes... Dans le cadre des opérations de secours, la situation commande parfois de porter atteinte aux libertés publiques et aux droits habituellement reconnus aux citoyens, ainsi, l'état de nécessité peut justifier l'introduction des sapeurs-pompiers à la propriété lorsque la situation le commande.

Chaque véhicule du SDIS de l'Ain est équipé à minima de la clef polycoise de type « Deschamps » et de la clef « carré de 30 mm ».



Clef polycoise de type « Deschamps »

Profondeur du carré mâle 20 mm minimum ou au même niveau que la douille



Clef de poteau¹

Clef « carré de 30 mm »

¹ Présente dans chaque véhicule de lutte contre l'incendie.

*Préambule et IPPRS n°2 à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imaginent une solution*

La signalisation



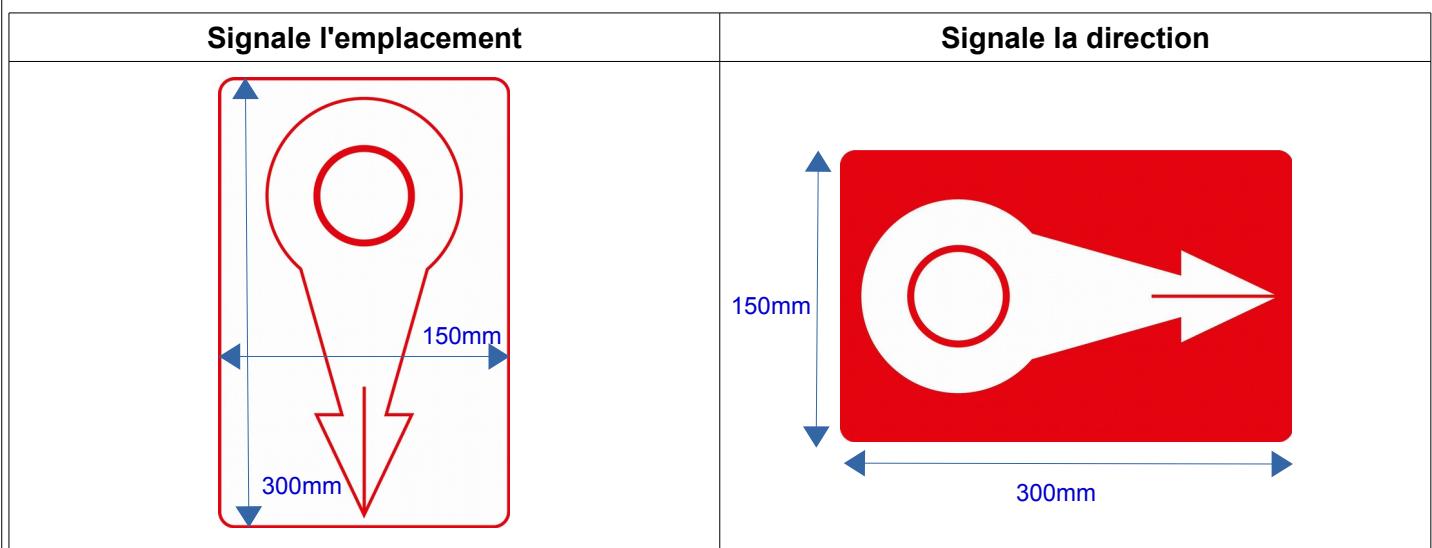
1- Caractéristiques

La signalisation est constituée d'un panneau dont le symbole représente un disque avec flèche blanc sur fond rouge ou inversement.

De forme rectangulaire et de dimension 30 cm x 50 cm, elle doit être installée entre 0,50m. et 2m. environ du niveau du sol de référence (selon l'objectif de visibilité souhaité)

Le panneau indique l'emplacement du P.E.I. (au droit de celui-ci : la flèche vers le bas) ou signale sa direction (en tournant la flèche vers la gauche, vers la droite ou vers le haut)

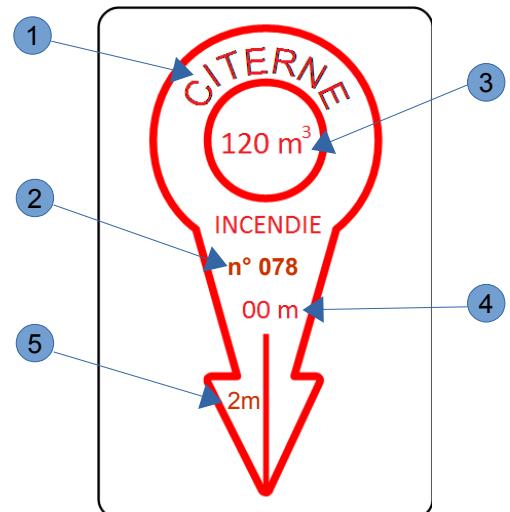
Toutes les autres données utiles peuvent être apposées (restrictions d'usage, logo de la commune...), après avis du service instructeur du SDIS de l'Ain.



2- Signalisation principale – emplacement du PEI

Points à faire figurer:

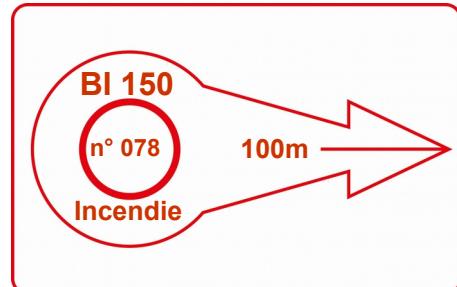
- 1- Nature du PEI
 - Bouche Incendie
 - Citerne (ouvrage enterré)
 - Citerne Aérienne (ouvrage ouvert)
 - Puisard
 - Réserve incendie (barrage, lavoir, bassin, marre, étang...)
 - Point d'aspiration (cours d'eau, lacs inépuisables)
- 2- Numéro d'identification de la base départementale des points d'eau incendie
- 3- Capacité (dans la limite de 600m3) ou diamètre de BI
- Indications de distance
 - 4- Distance en mètres au plan vertical
 - 5- Distance en mètres au plan perpendiculaire



3- Signalisation secondaire – direction du PEI

La signalisation secondaire peut être demandée par les services instructeurs du SDIS de l'Ain après analyse de risque, elle comporte au minimum les éléments suivants :

- Nature du PEI
 - Numéro d'identification
 - Indications de distance



4- Signalisation des BI

Cette signalisation peut être adaptée, de manière à harmoniser leur intégration sur les façades, notamment sur les immeubles protégés par la législation des monuments historiques.

Après étude et avis du service instructeur du SDIS de l'Ain, la signalisation par panneau des bouches incendie peut être réduite en taille, dans la limite inférieure de 20cm x 30cm et leur couleur adaptée au support existant (couleur se rapprochant autant que possible du ton pierre).

Elle comporte les mêmes caractéristiques que la signalisation secondaire.

5- Signalisation complémentaire

Il appartient à chaque Maire (dans le cadre de ses pouvoirs de police) et à chaque directeur d'établissement, d'interdire ou de réglementer le stationnement au droit des prises d'eau et des plates formes de mise en station qui le nécessitent. Dans ce cas, la signalisation devra comporter les éléments suivants :

- Une peinture au sol pour matérialiser la plate forme de mise en station,
 - Le symbole « Interdiction de stationner » peint sur le sol de la plate forme de mise en station ou un panneau interdisant le stationnement,
 - L'identification du destinataire (Sapeurs-Pompiers).



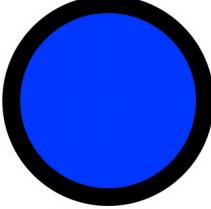
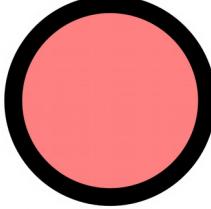
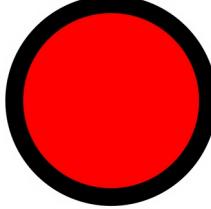
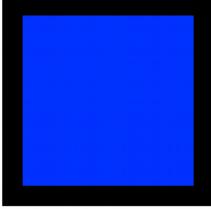
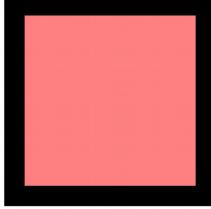
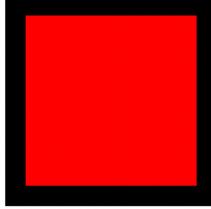
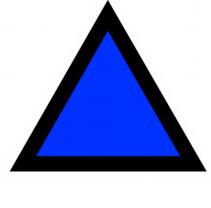
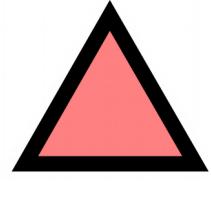
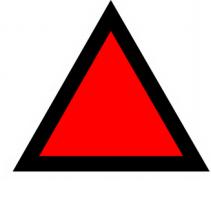
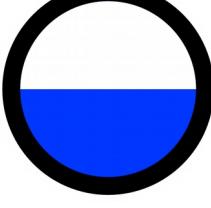
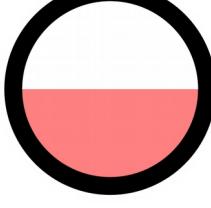
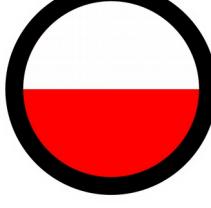
(Voir FT n° 242 et 243)

*Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels. Ils imaginent une solution*

1- Représentation graphique des PEI sur un support cartographique

Afin d'identifier sur tout support cartographique les différents points d'eau incendie de DECI, la symbolique ci-dessous constitue une base indicative commune à l'ensemble des acteurs.

Cette représentation est complétée au minimum du numéro d'ordre du PEI correspondant au numéro de la base départementale des points d'eau incendie (NDO).

Symboles			Caractéristiques	PEI concernés
<i>PEI disponible</i>	<i>PEI disponible à débit/volume restreint</i>	<i>PEI indisponible</i>		
			<u>codes RGB :</u> PEI disponible : 0-55-255 PEI disponible avec débit restreint : 255-128-128 PEI indisponible : 255-0-0	<u>Poteau Incendie (PI) :</u> PI DN80 PI DN100 PI DN150
			<u>codes RGB :</u> PEI disponible : 0-55-255 PEI disponible avec débit restreint : 255-128-128 PEI indisponible : 255-0-0	<u>Bouche Incendie (BI) :</u> BI DN80 BI DN100
			<u>codes RGB :</u> PEI disponible : 0-55-255 PEI disponible avec débit restreint : 255-128-128 PEI indisponible : 255-0-0	<u>Réserve d'eau incendie artificielle :</u> Réserve souple Réserve enterrée Réserve ouverte Réserve aérienne
			<u>codes RGB :</u> PEI disponible : 0-55-255 PEI disponible avec débit restreint : 255-128-128 PEI indisponible : 255-0-0	Point d'eau naturel Point d'aspiration
			<u>codes RGB :</u> PEI disponible : 0-55-255 PEI disponible avec débit restreint : 255-128-128 PEI indisponible : 255-0-0	<u>Prise accessoire :</u> PEI installés et non recensés dans le RDDECI

*Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution*

	FICHE TECHNIQUE	FT n° 4-1-1
	<i>La mise à disposition des P.E.I.</i>	V 1.1 du 01/02/2017
	Modèle de convention	 <i>R.D.D.E.C.I de l'Ain</i>

EXEMPLE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN P.E.I.

ENTRE :

Le propriétaire du P.E.I. , dénommé ci-après par le terme « le propriétaire » :

La commune ou l'E.P.C.I. de , représenté(e) par Mr , dénommé(e) ci-après par le terme « la commune » ou « l'E.P.C.I ».

Adresse :.....

L'établissement , représenté par Mr..... , dénommé ci-après par le terme « le bénéficiaire »

Adresse :.....

Monsieur..... , propriétaire d'un bâtiment à usage de..... , dénommé ci-après par le terme « le bénéficiaire »

Adresse :.....

ET :

La commune ou l'E.P.C.I. de , représenté(e) par Mr , dénommé(e) ci-après par le terme « la commune » ou « l'E.P.C.I ».

Adresse :.....

L'établissement , représenté par Mr..... , dénommé ci-après par le terme « le bénéficiaire »

Adresse :.....

Monsieur..... , propriétaire d'un bâtiment à usage de..... , dénommé ci-après par le terme « le bénéficiaire »

Adresse :.....

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le propriétaire s'engage à mettre à disposition du bénéficiaire, dans le cadre exclusif de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, le ou les P.E.I. inscrits ci-dessous ;

- Type de P.E.I. :

- Numéro du P.E.I :

- Adresse d'implantation du P.E.I. :

- Débit (ou volume) utilisable en tout temps :

Après signature, la présente convention doit être transmise au service public de la D.E.C.I. de la mairie ou de l'E.P.C.I., au S.D.I.S. et au bénéficiaire.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION

- L'utilisation du ou des P.E.I., dans le cadre de la convention, est réservée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.).
- Le présent P.E.I. est réglementaire au titre du « Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie » (R.D.D.E.C.I.) en vigueur dans le département de l'Ain. En particulier, il doit rester accessible en permanence aux engins de lutte contre l'incendie.

	FICHE TECHNIQUE	FT n° 4-1-1
	<i>La mise à disposition des P.E.I.</i>	V 1.1 du 01/02/2017
	Modèle de convention	 <i>R.D.D.E.C.I de l'Ain</i>

ARTICLE 3 : ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU P.E.I.

- L'entretien et la maintenance du P.E.I. sont à la charge de
- L'entretien et la maintenance doivent être conformes aux préconisations du R.D.D.E.C.I. en vigueur dans le département de l'Ain.
- Le propriétaire s'engage à informer sans délai, le service public de la D.E.C.I. de la mairie de ou de l'E.P.C.I., de ainsi que le S.D.I.S. et le bénéficiaire des problèmes ou dysfonctionnements relevés sur le présent P.E.I., impactant ses capacités opérationnelles.

ARTICLE 4 : CONTRÔLE TECHNIQUE PERIODIQUE ET RECONNAISSANCE OPÉRATIONNELLE

- Le propriétaire s'engage à effectuer un contrôle technique périodique du P.E.I. suivants les indications et la périodicité stipulés dans le R.D.D.E.C.I. en vigueur dans le département de l'Ain.
- Le propriétaire s'engage à fournir le compte rendu du contrôle technique périodique au service public de la D.E.C.I. de la mairie de ou de l'E.P.C.I. de ainsi qu'au S.D.I.S. et au bénéficiaire, tel que défini dans le R.D.D.E.C.I. en vigueur dans le département de l'Ain.
- Le propriétaire autorise le S.D.I.S. à effectuer une reconnaissance opérationnelle du P.E.I., selon la périodicité définie dans le R.D.D.E.C.I. en vigueur dans le département de l'Ain.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION, RÉSILIATION

- La présente convention prend effet, à la date de signature, pour une durée de..... ans.
- Elle est renouvelable par tacite reconduction.
- La présente convention peut être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties selon les conditions suivantes :.....
- Le propriétaire s'engage à informer le service public de la D.E.C.I. de la mairie ou de l'E.P.C.I. ainsi que le S.D.I.S. et le bénéficiaire, de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES

- Le P.E.I. désigné dans l'article 1 de la présente convention est mis à disposition du bénéficiaire selon les conditions financières suivantes :.....

ARTICLE 7 : CONTENTIEUX

- Dans la mesure du possible, les parties s'engagent à rechercher , en cas de litige sur l'application de la présente convention, toutes les voies amiables de règlement et à défaut, à saisir la juridiction compétente.
- Pour toutes dégradations occasionnées par le S.D.I.S., un état des lieux contradictoire sera dressé entre les parties à la fin de l'intervention. En cas de litige, toutes les voies amiables de règlement seront recherchées et à défaut, les parties pourront saisir la juridiction compétente.

Fait à, le

Le propriétaire :

Le bénéficiaire :



FICHE TECHNIQUE

Procédures relatives à la réception des PEI

FT n° 5-1-1

V 1.1 du 01/02/2017

Procès-Verbal de réception d'un PI - BI



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Données administratives

Commune			
Numéro INSEE			
Adresse Joindre un plan de localisation du PEI			
Numéro Départemental d'Ordre NDO fourni par le SDIS			
Objet de la réception	<input type="checkbox"/> Création	<input type="checkbox"/> Remplacement	<input type="checkbox"/> Déplacement

2- Descriptif du PEI

Type de PEI	<input type="checkbox"/> PI DN80	<input type="checkbox"/> PI DN100	<input type="checkbox"/> PI DN150	<input type="checkbox"/> BI DN80	<input type="checkbox"/> BI DN100
Diamètre de la conduite d'alimentation					
Statut	<input type="checkbox"/> Public	Identité et coordonnées du gestionnaire ou propriétaire :			
	<input type="checkbox"/> Privé				
Marque et modèle					

3- Résultats des essais

Date de l'essai : / /

Type de PEI	Pression à 30m ³ /h	Pression à 60m ³ /h	Pression à 120m ³ /h	Débit sous 1b	Débit max	Pression statique
<input type="checkbox"/> PI DN80						
<input type="checkbox"/> PI DN100						
<input type="checkbox"/> PI DN150						
<input type="checkbox"/> BI DN80						
<input type="checkbox"/> BI DN100						

4- Observations

Accessibilité par une voie engin	Aire de stationnement <input type="checkbox"/> réservée	<input type="checkbox"/> Accessible	<input type="checkbox"/> Non accessible
Signalisation (PI ou BI réseau sur-pressé)	<input type="checkbox"/> Conforme	<input type="checkbox"/> Non conforme	<input type="checkbox"/> Absente

5- Visas (nom - signature)

6- Cadre réservé au SDIS

Installateur	Propriétaire de l'installation	Exploitant du réseau	Suite à donner : <input type="checkbox"/> courrier réception <input type="checkbox"/> enregistrement base donnée <input type="checkbox"/> répertorisation SIG <input type="checkbox"/> mise à jour ETARE <input type="checkbox"/> autres :	Diffusion : <input type="checkbox"/> bureau PRS Gpt : <input type="checkbox"/> bureau SIG <input type="checkbox"/> prévision EM <input type="checkbox"/> opération EM <input type="checkbox"/> autres :

<input type="checkbox"/> PEI conforme	<input type="checkbox"/> PEI non conforme	<input type="checkbox"/> PEI opérationnel	PEI opérationnel à <input type="checkbox"/> débit restreint	PEI <input type="checkbox"/> non opérationnel
---------------------------------------	---	---	--	--



FICHE TECHNIQUE

Procédures relatives à la réception des PEI

FT n° 5-1-2

V 1.0 du 01/11/2016

Procès-Verbal de réception d'un Point d'Eau Incendie non normalisé



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Données administratives

Commune			
Numéro INSEE			
Adresse <i>Joindre un plan de localisation du PEI</i>			
Numéro Départemental d'Ordre NDO fourni par le SDIS			
Objet de la réception	<input type="checkbox"/> Création	<input type="checkbox"/> Remplacement	<input type="checkbox"/> Déplacement

2- Réception

Date de réception : / /

Personnes présentes	Nom – Prénom	Qualité
SDIS de l'Ain <i>Prévisionniste présent</i>		
Responsable établissement <i>Indispensable si PEI privé</i>		
Responsable commune <i>Indispensable si PEI public</i>		
Autres personnes qualifiées		
Autres personnes qualifiées		

3- Descriptif du PEI non normalisé

Type de PEI	Réserves d'eau incendie artificielles				Réserves d'eau incendie naturelles	
	Réserve souple <input type="checkbox"/>	Réserve enterrée <input type="checkbox"/>	Réserve ouverte <input type="checkbox"/>	Réserve aérienne <input type="checkbox"/>	Point d'eau naturel <input type="checkbox"/>	Point d'aspiration <input type="checkbox"/>
Référence FT	FT n°2211	FT n°2212	FT n°2213	FT n°2214	FT n°222	FT n°223

4- Caractéristiques hydrauliques

	Nb de réserves	Capacité en m ³	Nb d'aires d'aspiration	Équipements hydrauliques			Nb total de sorties	Distance entrée - réserve
				Type	Nb	Diamètre		
Prescription				<input type="checkbox"/> colonne d'aspiration <input type="checkbox"/> poteau d'aspiration <input type="checkbox"/> puisard déporté <input type="checkbox"/> prise directe	<input type="checkbox"/> 100mm			
Constaté				<input type="checkbox"/> colonne d'aspiration <input type="checkbox"/> poteau d'aspiration <input type="checkbox"/> puisard déporté <input type="checkbox"/> prise directe	<input type="checkbox"/> 100mm			
Conformité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			



FICHE TECHNIQUE

Procédures relatives à la réception des PEI

FT n° 5-1-2

V 1.0 du 01/11/2016

Procès-Verbal de réception d'un Point d'Eau Incendie non normalisé



R.D.D.E.C.I de l'Ain

5- Éléments de contrôle

Rubriques	Éléments à contrôler	Oui	Non	Sans Objet
Signalisation	Présence de la signalisation indiquant le type – capacité - numéro	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'un panneau interdisant le stationnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aire d'aspiration	Plate-forme matérialisée au sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dimensions conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Résistance au sol conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accessibilité	Point d'eau incendie accessible aux engins toute l'année	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'un grillage autour de la réserve	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence d'un portillon d'accès à la réserve	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Système d'ouverture du portillon conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Topographie	Hauteur d'aspiration < 6m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Longueur d'aspiration < 8m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Équipements hydrauliques	Hauteur des tenons par rapport au sol située entre 0,50m et 0,80m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tenons des demi-raccords en position verticale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Distance entre chaque équipement d'aspiration > 4m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vanne d'alimentation ou bouche à clé facilement accessible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vanne d'alimentation ou bouche à clé facilement manœuvrable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réserve équipée d'un dispositif de réalimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Colonne d'aspiration équipée de bouchons obturateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Équipements d'aspiration protégés du gel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Essais d'aspiration sur toutes les sorties

Essai concluant

Essai non concluant

Observations :

5- Visas (nom - signature)

6- Cadre réservé au SDIS

Prévisionniste du SDIS de l'Ain	Responsable de l'établissement	Responsable de la commune	Suite à donner : <input type="checkbox"/> courrier réception <input type="checkbox"/> enregistrement base donnée <input type="checkbox"/> répertorisation SIG <input type="checkbox"/> mise à jour ETARE <input type="checkbox"/> autres :	Diffusion : <input type="checkbox"/> bureau PRS Gpt : <input type="checkbox"/> bureau SIG <input type="checkbox"/> prévision EM <input type="checkbox"/> opération EM <input type="checkbox"/> autres :

PEI conforme

PEI non conforme

PEI opérationnel

PEI opérationnel à
 volume restreint

PEI
 non opérationnel

Travaux et aménagements à prévoir pour une mise en conformité :

	FICHE TECHNIQUE	FT n° 5-2-1
	Procédures relatives au suivi des PEI	V 1.0 du 01/11/2016
	Les contrôles techniques	 <i>R.D.D.E.C.I de l'Ain</i>

1- Thématiques du contrôle technique

Cette grille dresse une liste non-exhaustive des vérifications et mises en œuvre à effectuer sur les PEI normalisés et non normalisés. Ces contrôles techniques peuvent être coordonnés avec des opérations de maintenance.

Thématiques	Actions / vérifications	Description	Références	
	Contrôle du débit/pression	Peser le PEI en débit / pression	Mesure du débit en m ³ /h sous 1 bar de pression Mesure débits simultanés sur demande du SDIS01	RDDECI
	Contrôle fonctionnel	Mettre en œuvre le PEI	Manœuvre des vannes et robinets Manœuvre de la purge Essai d'aspiration	RDDECI
	Vérification du volume	Vérifier le volume disponible des réserves	Hauteur d'eau Volume utile	Fiche Technique n° 2211 à 2214
	Équipements	Vérifier la disponibilité des équipements	État général des dispositifs Présence des bouchons Absence de fuites	Fiche Technique n° 231 à 235
	Accessibilité	Vérifier l'accessibilité aux équipements Vérifier les aménagements	Aire d'aspiration Voie d'accès Accès verrouillés conformes et manœuvrables	Fiche Technique n° 241 à 243
	Signalisation	Vérifier la présence et conformité de la signalisation	Panneau d'indication	Fiche Technique n° 311
	Numérotation	Vérifier la présence et conformité de la numérotation	Conformité et concordance avec le NDO	RDDECI

Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution



FICHE TECHNIQUE

Procédures relatives au suivi des PEI

FT n° 5-2-1

V 1.0 du 01/11/2016

Les contrôles techniques



R.D.D.E.C.I de l'Ain

2- Modèle de grille d'inventaire

Ce modèle de grille peut être complété ou adapté aux contraintes locales. Il regroupe les informations non exhaustives permettant d'établir la disponibilité d'un point d'eau incendie. Les prestataires en charge des contrôles techniques sont libres d'utiliser tous formats numériques afin de dresser des listings de contrôles des PEI, qui peuvent être transmis par voie dématérialisée aux différents partenaires.

Grille applicable aux PEI normalisés :

C : conforme / NC : non conforme

Numéro PEI NDO	Type de PEI	Contrôle fonctionnel	Équipements	Accessibilité	Signalisation	Numérotation	Débit sous 1bar	
Adresse	<input type="checkbox"/> PI DN80 <input type="checkbox"/> PI DN100 <input type="checkbox"/> PI DN150 <input type="checkbox"/> BI DN100 <input type="checkbox"/> BI DN150	<input type="checkbox"/> C	m ³ /h					
	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC		
	<input type="checkbox"/> PEI Public <input type="checkbox"/> PEI Privé	Observations :						

Numéro PEI NDO	Type de PEI	Contrôle fonctionnel	Équipements	Accessibilité	Signalisation	Numérotation	Débit sous 1bar	
1080-109	<input type="checkbox"/> PI DN80 <input type="checkbox"/> PI DN100 <input type="checkbox"/> PI DN150 <input type="checkbox"/> BI DN100 <input type="checkbox"/> BI DN150	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C	90 m ³ /h	
Adresse	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC		
11 Rue du bugey Champdor-Corcelles	<input type="checkbox"/> PEI Public <input type="checkbox"/> PEI Privé	Observations : <i>Manque 1 bouchon</i>						

Grille applicable aux PEI non normalisés :

C : conforme / NC : non conforme

Numéro PEI NDO	Type de PEI	Mise en œuvre	Équipements	Accessibilité	Signalisation	Numérotation	Volume utile	
Adresse	Réserve : <input type="checkbox"/> Souple <input type="checkbox"/> Enterrée <input type="checkbox"/> Ouverte <input type="checkbox"/> PENA	<input type="checkbox"/> C	m ³					
		<input type="checkbox"/> NC						
	<input type="checkbox"/> PEI Public <input type="checkbox"/> PEI Privé	Observations :						

Numéro PEI NDO	Type de PEI	Mise en œuvre	Équipements	Accessibilité	Signalisation	Numérotation	Volume utile	
1080-027	Réserve : <input type="checkbox"/> Souple <input type="checkbox"/> Enterrée <input type="checkbox"/> Ouverte <input type="checkbox"/> PENA	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> C	120 m ³	
Adresse		<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC	<input type="checkbox"/> NC		
GAEC de mélogene, route du col Champdor-Corcelles	<input type="checkbox"/> PEI Public <input type="checkbox"/> PEI Privé	Observations : <i>Panneau non conforme (pas de numéro et volume indiqué)</i>						



FICHE TECHNIQUE

FT n° 5-2-2

Procédures relatives au suivi des PEI

V 1.2 du 21/03/2017

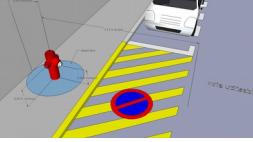
Les reconnaissances opérationnelles



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Thématiques de la reconnaissance opérationnelle

Les reconnaissances opérationnelles sont réalisées par les centres d'incendie et de secours du S.D.I.S. de l'Ain pour son propre compte. Elles ont pour objectif de s'assurer de la disponibilité des P.E.I. pour le S.D.I.S. Les résultats de ces contrôles sont directement intégrés à la base de données départementale des PEI.

Thématiques	Actions / vérifications	Description	Références	
	Contrôle fonctionnel PEI normalisés (PI-BI)	Vérifier la présence d'eau et purger entièrement l'hydrant	Ouverture / fermeture lente et progressive limitée à 3 tours	Fiche Technique n° 211 - 212
	Contrôle fonctionnel PEI non normalisés	Mettre en œuvre le PEI	Maneuvre des vannes et robinets Manœuvre de la purge Essai d'aspiration	Fiche Technique n° 2211 à 2214
	Implantation	Vérifier la présence du PEI sur la cartographie	Pictogramme conforme et bon emplacement	Fiche Technique n° 312
	Équipements	Vérifier la disponibilité des équipements	État général des dispositifs Présence des bouchons Absence de fuites	Fiche Technique n° 231 à 235
	Accessibilité	Vérifier l'accessibilité aux équipements Vérifier les aménagements	Aire d'aspiration Voie d'accès Accès verrouillés conformes et manœuvrables	Fiche Technique n° 241 - 242
	Signalisation	Vérifier la présence et conformité de la signalisation	Panneau d'indication	Fiche Technique n° 311
	Numérotation	Vérifier la présence et conformité de la numérotation	Conformité et concordance avec le NDO	Fiche Technique n° 311

Préambule à consulter et à joindre avec la fiche technique
Les photos et les croquis de cette fiche technique ne sont pas contractuels, ils imagent une solution



FICHE TECHNIQUE

Procédures relatives au suivi des PEI

FT n° 5-2-2

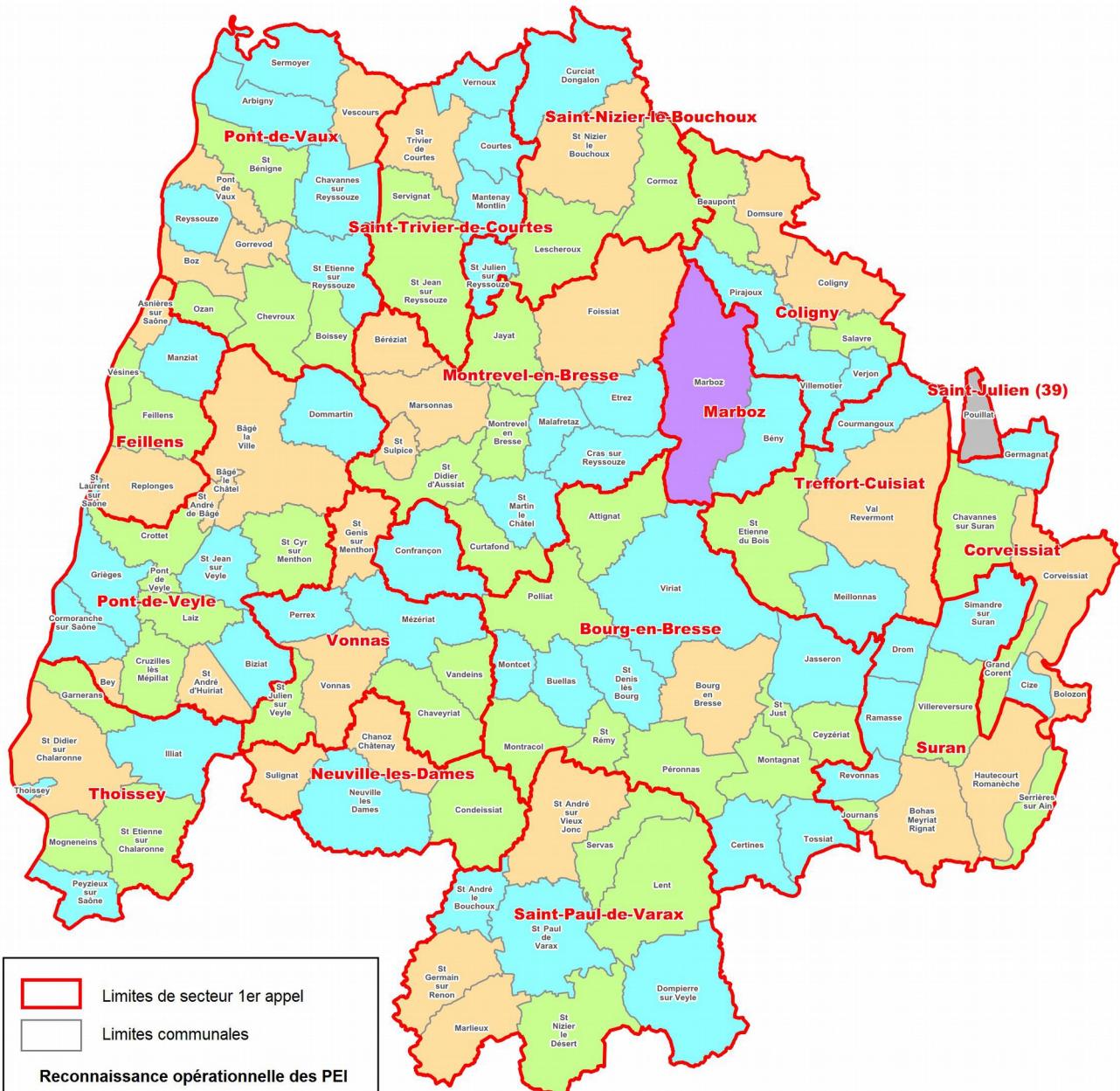
V 1.2 du 21/03/2017

Les reconnaissances opérationnelles



R.D.D.E.C.I de l'Ain

2- Répartition des reconnaissances opérationnelles – Groupement Bresse

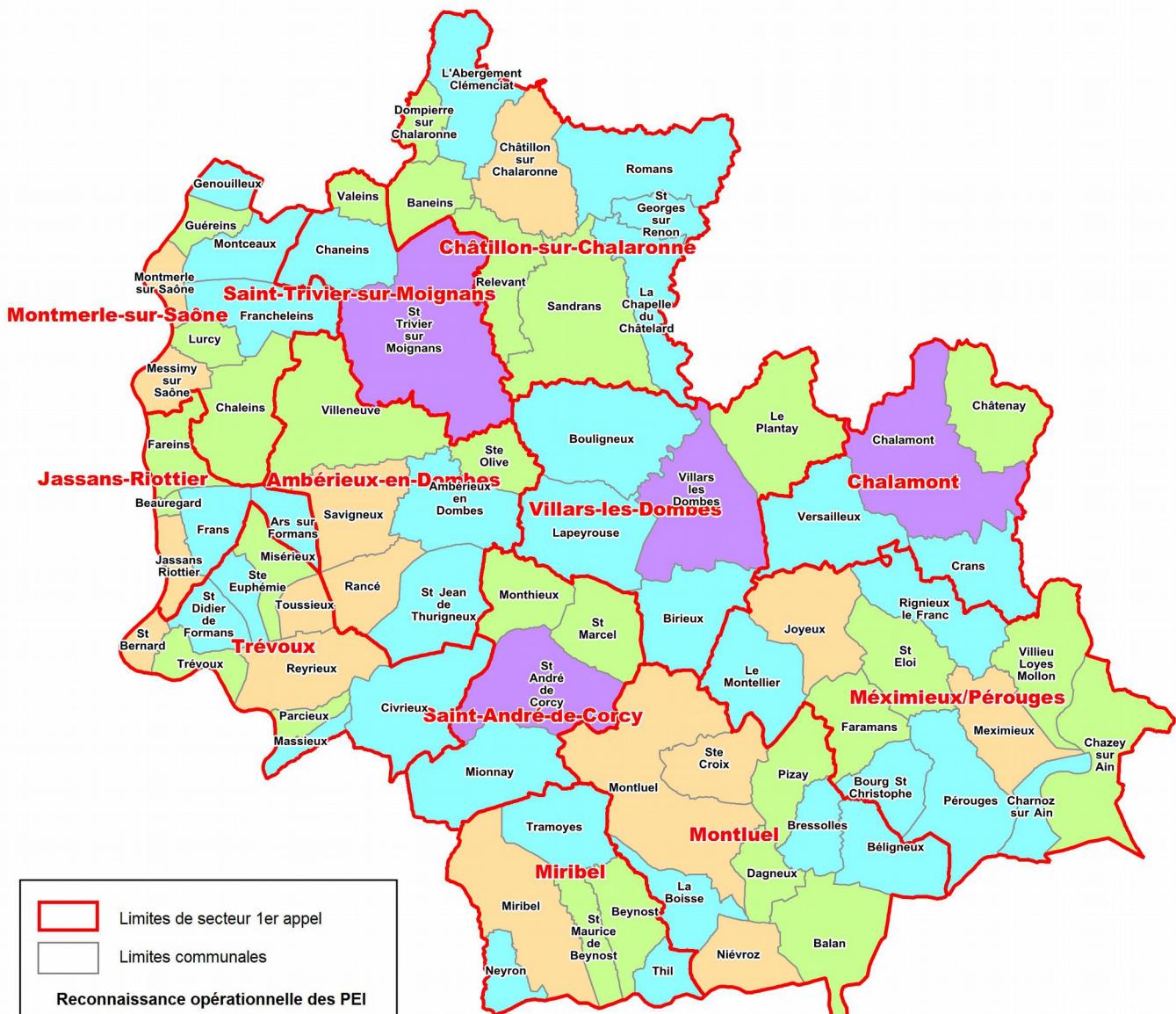


Les reconnaissances opérationnelles



R.D.D.E.C.I de l'Ain

2- Répartition des reconnaissances opérationnelles – Groupement Dombes

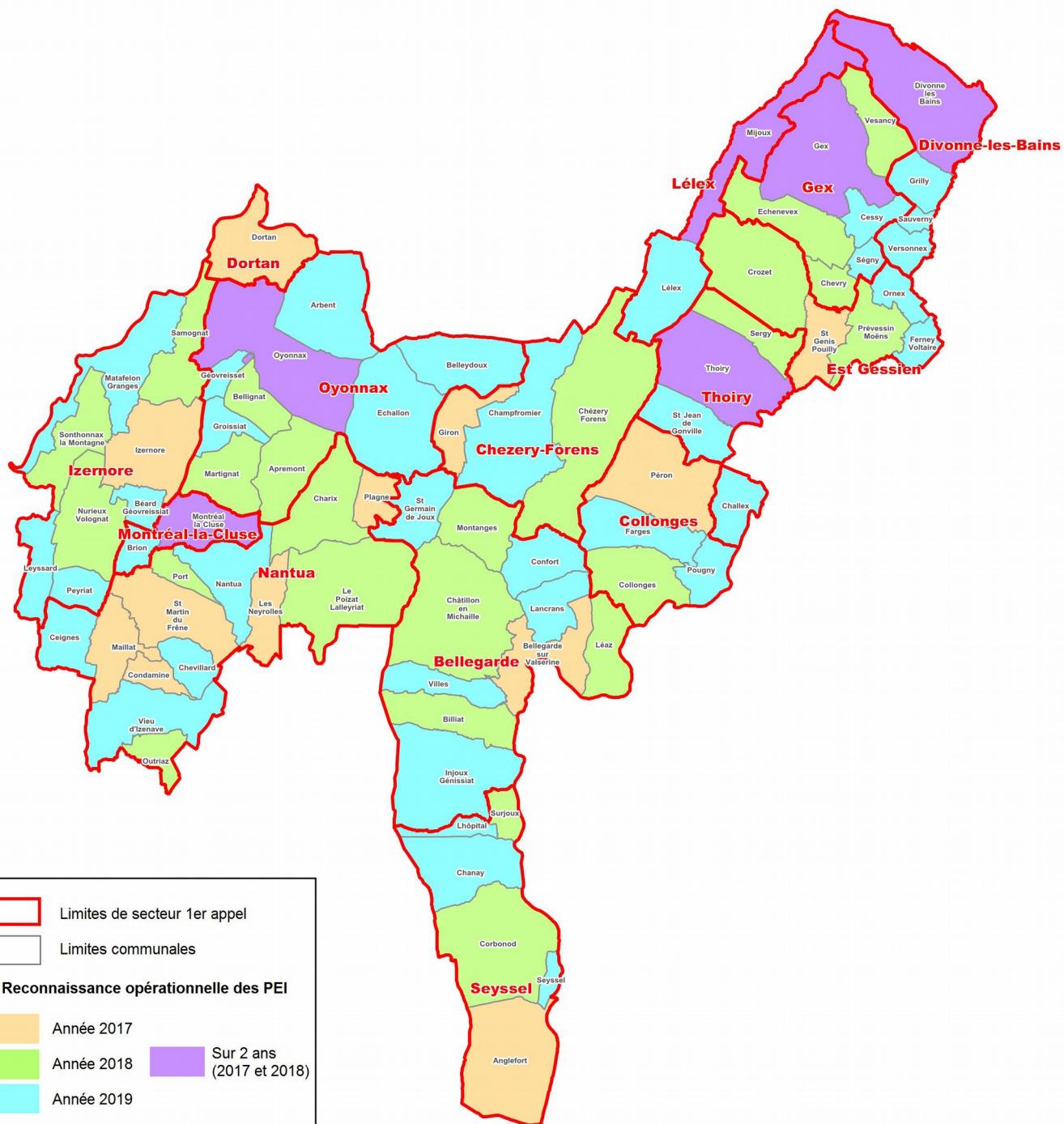


Les reconnaissances opérationnelles



R.D.D.E.C.I de l'Ain

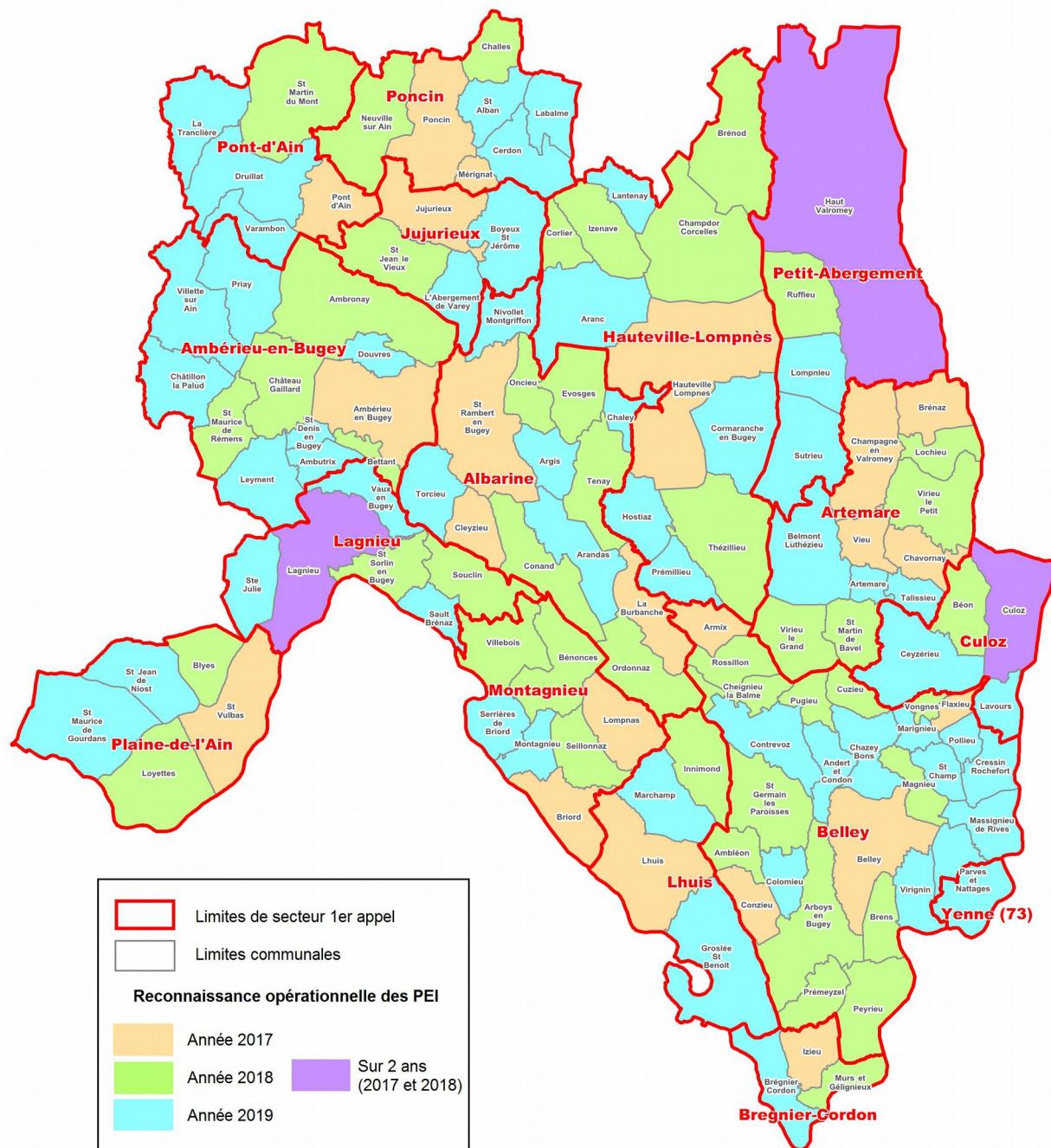
2- Répartition des reconnaissances opérationnelles – Groupement Monts-Jura



Les reconnaissances opérationnelles



2- Répartition des reconnaissances opérationnelles – Groupement Bugey



	FICHE TECHNIQUE	FT n° 5-2-3
	Procédures relatives au suivi des PEI	V 1.0 du 01/11/2016
	Indisponibilité d'un PEI	 <i>R.D.D.E.C.I de l'Ain</i>

1- Origine de l'information

<input type="checkbox"/> Gestionnaire du PEI		<input type="checkbox"/> Sapeurs-Pompiers	
Nom et qualité :		Grade - Nom :	
Adresse :		Qualité :	
Commune :		Groupement :	<input type="checkbox"/> Bresse
Tel :			<input type="checkbox"/> Bugey
Courriel :		CIS :	<input type="checkbox"/> Dombes
			<input type="checkbox"/> Monts-Jura

2- Références du PEI et cause d'indisponibilité

Type de PEI					
<input type="checkbox"/> PI DN80	<input type="checkbox"/> PI DN100	<input type="checkbox"/> PI DN150	<input type="checkbox"/> BI DN80	<input type="checkbox"/> BI DN100	<input type="checkbox"/> Multiples PEI
<input type="checkbox"/> Réserve souple	<input type="checkbox"/> Réserve enterrée	<input type="checkbox"/> Réserve ouverte	<input type="checkbox"/> Réserve aérienne	<input type="checkbox"/> Point d'eau naturel	<input type="checkbox"/> Point d'aspiration
Références du PEI					
Commune :	<input type="checkbox"/> Accidentelle <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Constaté suite reconnaissance / contrôle <input type="checkbox"/> Autre :				
Adresse :					
NDO :					
Observations :					
Mesures compensatoires :					

3- Durée de l'indisponibilité

Début :	JJ/MM/AA :	Horaires :	<input type="checkbox"/> Durée de l'indisponibilité inconnue → <i>Transmettre la fiche de remise en service (FT n°524)</i>	
Fin :	JJ/MM/AA :	Horaires :		

Cette fiche d'indisponibilité est à transmettre dans les meilleurs délais au :
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain – SDIS 01
 par mail : codis@sdis01.fr
 ou par fax : 04 74 32 80 01

5- Visas (nom - signature)

6- Cadre réservé au SDIS

Émetteur de la fiche :	Suite à donner : <input type="checkbox"/> modification couverture opérationnelle : <input type="checkbox"/> consigne opérationnelle : <input type="checkbox"/> autres : <i>Date :</i>	Diffusion : <input type="checkbox"/> bureau PRS Gpt : <input type="checkbox"/> bureau SIG <input type="checkbox"/> prévision EM <input type="checkbox"/> opération EM <input type="checkbox"/> service public DECI <input type="checkbox"/> autres :
------------------------	---	--



FICHE TECHNIQUE

FT n° 5-2-4

Procédures relatives au suivi des PEI

V 1.0 du 01/11/2016

Remise en service d'un PEI



R.D.D.E.C.I de l'Ain

1- Origine de l'information

Gestionnaire du PEI Propriétaire du PEI

Nom et qualité :					
Adresse :					
Commune :					
Tel :					
Courriel :					

2- Références du PEI

Type de PEI					
<input type="checkbox"/> PI DN80	<input type="checkbox"/> PI DN100	<input type="checkbox"/> PI DN150	<input type="checkbox"/> BI DN80	<input type="checkbox"/> BI DN100	<input type="checkbox"/> Multiples PEI
<input type="checkbox"/> Réserve souple	<input type="checkbox"/> Réserve enterrée	<input type="checkbox"/> Réserve ouverte	<input type="checkbox"/> Réserve aérienne	<input type="checkbox"/> Point d'eau naturel	<input type="checkbox"/> Point d'aspiration
Adresse :					
NDO :					
Observations :					

3- Remise en service

Le PEI a été remis en service le :	JJ/MM/AA :	Horaires :
------------------------------------	------------	------------

Cette fiche de remise en service est à transmettre dans les meilleurs délais au :
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain – SDIS 01

par mail : codis@sdis01.fr

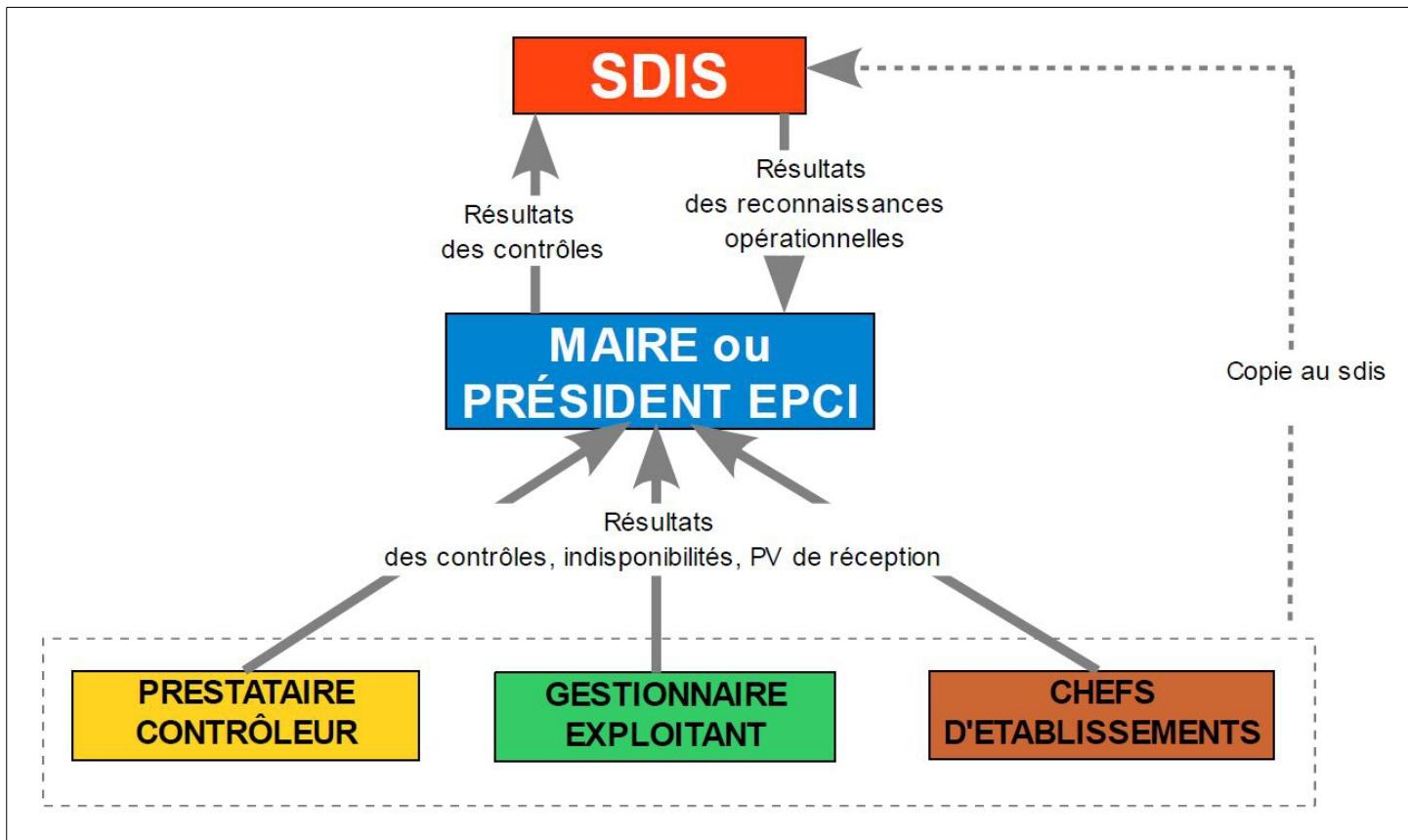
ou par fax : 04 74 32 80 01

5- Visas (nom - signature)

6- Cadre réservé au SDIS

Émetteur de la fiche : <i>Date :</i>	Suite à donner : <input type="checkbox"/> modification couverture opérationnelle : <input type="checkbox"/> consigne opérationnelle : <input type="checkbox"/> autres :	Diffusion : <input type="checkbox"/> bureau PRS Gpt : <input type="checkbox"/> bureau SIG <input type="checkbox"/> prévision EM <input type="checkbox"/> opération EM <input type="checkbox"/> service public DECI <input type="checkbox"/> autres :
---	--	--

CTA-CODIS : <i>Date :</i>	Service Prévision : <i>Date :</i>
----------------------------------	--

1- Les échanges d'informations entre partenaires de la DECI

2- La réception des PEI

Le recours à des points d'eau (normalisés ou non) doit être validé par préalablement par le SDIS de l'Ain. Afin d'être répertoriés, ils doivent faire l'objet d'une visite de réception conjointement menée par le SDIS, le gestionnaire et le service public de la DECI.

Quoi	Qui	Comment	Observations
Enregistrement d'une demande de réception	Service prévision ¹	Ordre de mission pour le bureau PRS du groupement	Vérification de l'instruction pour le PEI concerné
Planification de la réception	Bureau PRS du groupement	En lien avec le gestionnaire et le service public de la DECI	Durée prévisible d'une réception de 1h
Réalisation de la réception	Bureau PRS du groupement + CIS de 1 ^{er} appel + Prestataire ou gestionnaire + Commune / EPCI	- Procès-verbal de réception (FT n° 511 et 512) - Attestation de conformité pour l'implantation des PEI	Mise en œuvre du PEI (si non normalisé) avec un engin-pompe du centre de 1 ^{er} appel.
Conclusion	Bureau PRS du groupement	- Courrier au service public de la DECI - Enregistrement dans la base de données avec NDO - Répertorisation dans le SIG	Copie des courriers au service prévision

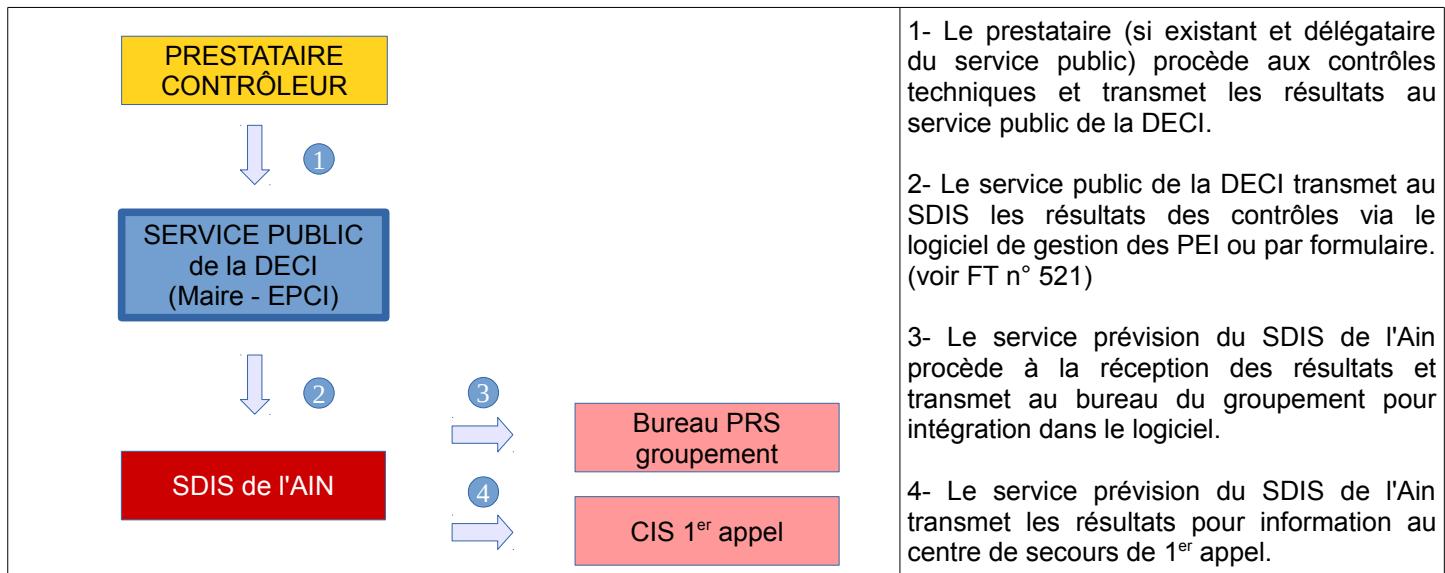
¹Transmettre la demande de réception au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain, service prévision, 200 av. du Capitaine Dhonne 01001 BOURG EN BRESSE CEDEX

Les échanges d'informations



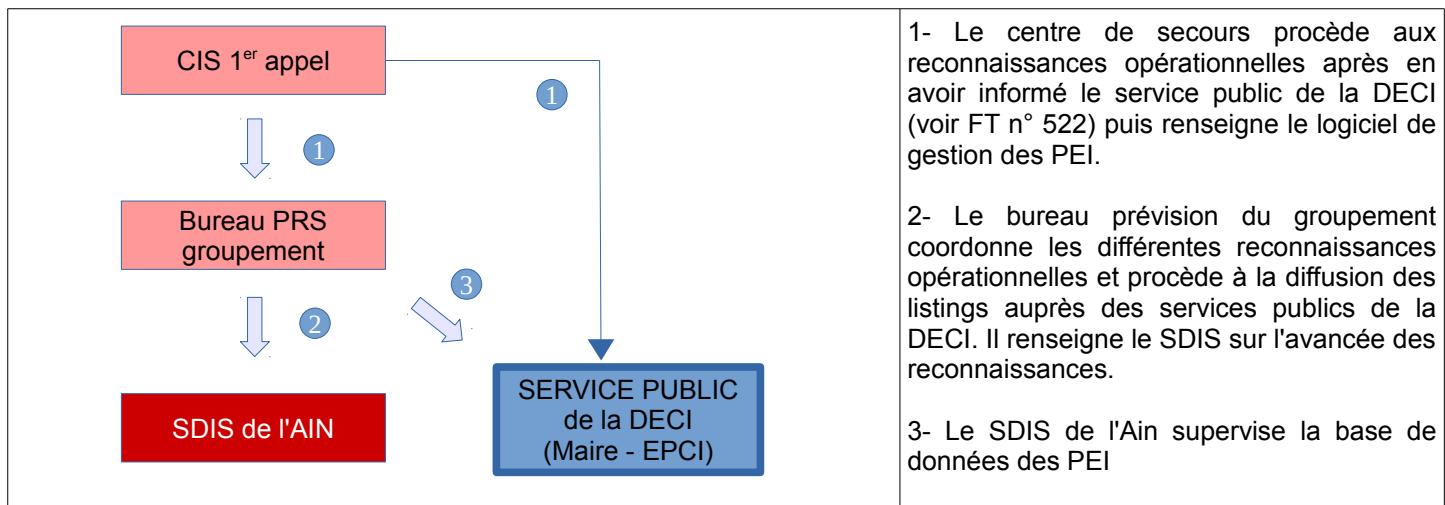
3- Les contrôles techniques

Les contrôles techniques, réalisés par des prestataires ou directement par les services publics de la DECI, sont destinés à évaluer la capacité des PEI. Leurs résultats doivent être accessibles (logiciel de gestion des PEI) et transmis au SDIS de l'Ain. Ces contrôles techniques sont réalisés tous les 3 ans.



4- Les reconnaissances opérationnelles

Réalisées pour le compte du SDIS de l'Ain, les reconnaissances opérationnelles sont réalisées tous les 3 ans par les centres de secours du corps départemental. Les résultats de ces reconnaissances doivent être transmis au service public de la DECI.



Les échanges d'informations



5- Les indisponibilités des PEI

Les indisponibilités des points d'eau incendie (temporaires ou de durées inconnues) doivent faire l'objet d'une remonté d'information rapide et précise. Le SDIS de l'Ain peut mettre en place des actions internes suivant la durée et l'objet de ces indisponibilités.

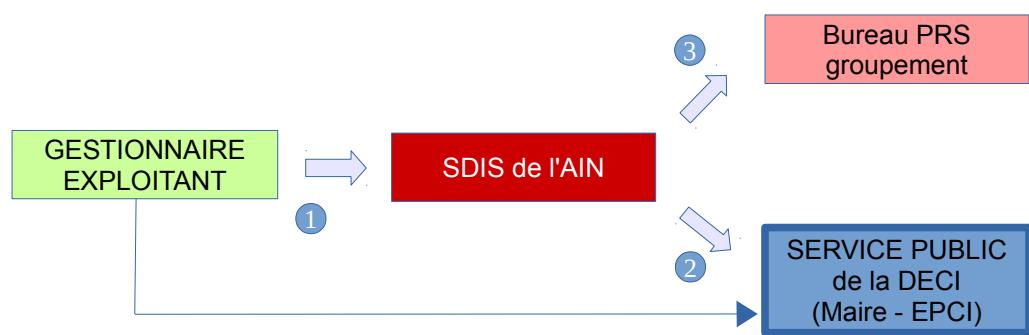


1- Les sapeurs-pompiers ou le gestionnaire signalent une indisponibilité de PEI (voir FT n°523). Le gestionnaire informe le service public de la DECI.

2- Le SDIS de l'Ain informe le service public de la DECI et diffuse l'information aux services et bureaux concernés.

3- Le SDIS de l'Ain informe le bureau PRS du groupement pour la mise en place de procédures internes (consignes spécifiques...) et pour la mise à jour de la base de données des PEI.

6- Les remises en service des PEI



1- Le gestionnaire ou propriétaire du PEI signale la remise en service du PEI (voir FT n° 524). Il informe également le service public de la DECI.

2- Le SDIS de l'Ain informe le service public de la DECI et diffuse l'information aux services et bureaux concernés.

3- Le SDIS de l'Ain informe le bureau PRS du groupement pour diffusion aux centres de secours concernés et pour la mise à jour de la base de données des PEI.

	FICHE TECHNIQUE	FT n° 6-1-1
	<i>L'arrêté communal de D.E.C.I.</i>	V 1.1 du 01/02/2017
	Modèle d'arrêté communal - version simplifiée -	 <i>R.D.D.E.C.I de l'Ain</i>

COMMUNE DE...
ARRETE N°...

(modèle d'arrêté à minima la liste des PEI de la commune)

Le Maire de la commune de...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-32, L2225-1, L2225-2 ;

Vu le décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

Vu le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé par arrêté préfectoral en date du xx/xx/yyyy et notamment son chapitre xx ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer la défense extérieure contre l'incendie en cas de sinistre afin d'alimenter les moyens de lutte contre l'incendie ;

Article 1 : L'État existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est adopté. L'inventaire officiel des points d'eau incendie est joint au présent arrêté.

Article 2 : L'État existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est consultable en mairie.

Article 3 : L'État existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est révisé à l'initiative du maire et notamment à chaque évolution notable dans l'inventaire des points d'eau incendie de la commune ou au minimum tous les 5 ans.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Ain,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ain

Fait à....., le.....

....., Maire de.....

	FICHE TECHNIQUE	FT n° 6-1-2
	<i>L'arrêté communal de D.E.C.I.</i>	V 1.1 du 01/02/2017
	Modèle d'arrêté communal - version avancée -	 R.D.D.E.C.I de l'Ain

COMMUNE DE...
ARRETE N°...

(modèle d'arrêté à minima la liste des PEI de la commune)

Le Maire de la commune de...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-32, L2225-1, L2225-2 ;

Vu le décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

Vu le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé par arrêté préfectoral en date du xx/xx/yyyy et notamment son chapitre xx ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer la défense extérieure contre l'incendie en cas de sinistre afin d'alimenter les moyens de lutte contre l'incendie ;

Article 1 : L'État existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est adopté. L'inventaire officiel des points d'eau incendie est joint au présent arrêté.

Article 2 : L'État existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est consultable en mairie.

Article 3 : L'État existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est révisé à l'initiative du maire et notamment à chaque évolution notable dans l'inventaire des points d'eau incendie de la commune ou au minimum tous les 5 ans.

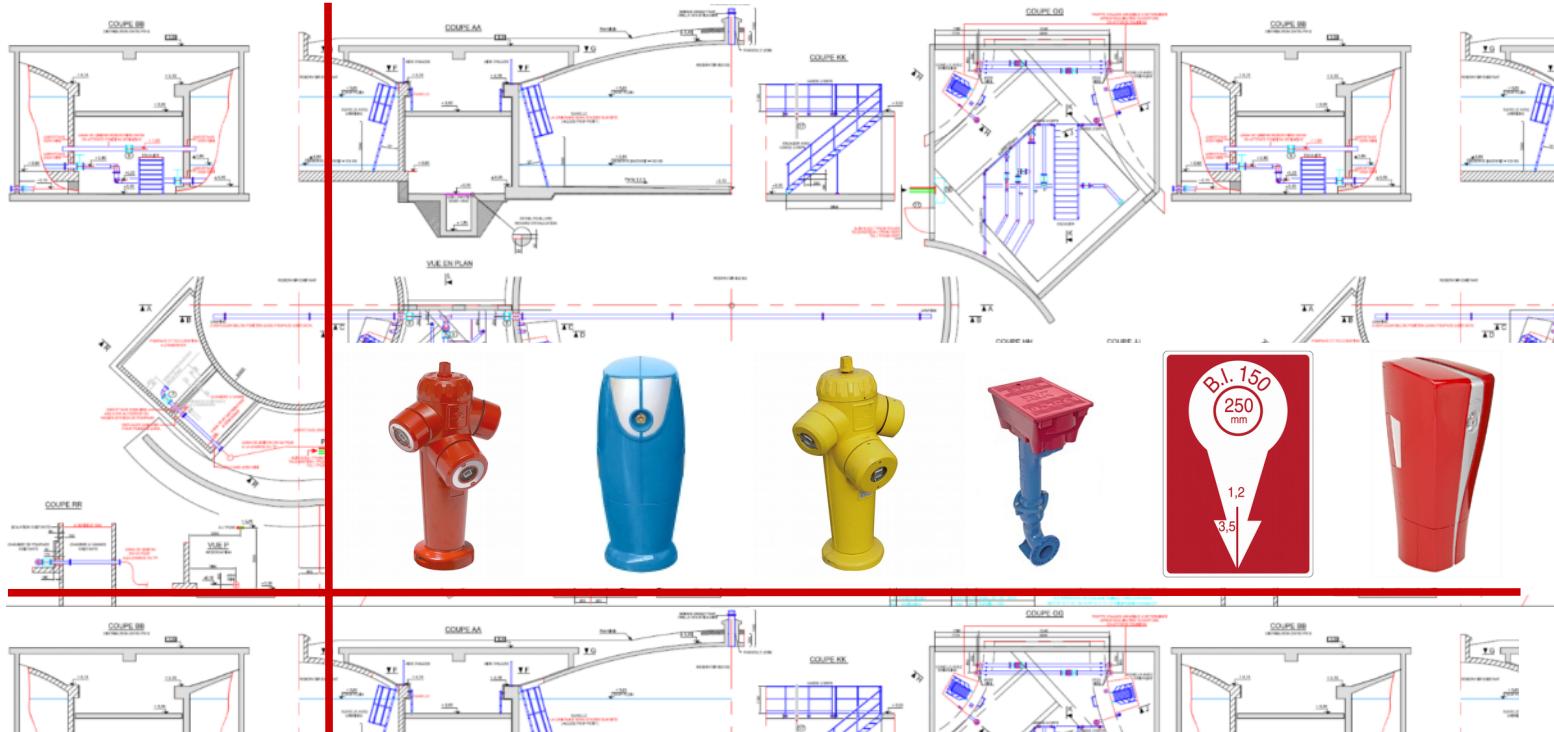
Article 4 : Après analyse des risques présents sur la commune et étude de la Défense Extérieure Contre l'Incendie existante, il ressort un manque de D.E.C.I. pour la GAEC des Poules sis lieu dit « au près ». La D.E.C.I. est constituée d'un P.I. de 100 mm ayant un débit de 68 m³/h situé à 70 mètres de l'entrée principale du hangar de stockage alors qu'il est nécessaire de mettre à disposition des moyens de lutte contre l'incendie un débit de 120m³/h. La commune s'engage à compléter la D.E.C.I. par la mise en place d'un P.E.I. non normalisé constitué d'une réserve artificielle souple de 120m³ au cours du troisième trimestre de l'année 2017.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Ain,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ain

Fait à....., le.....

....., Maire de.....



Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'AIN

Service Prévision

200 av. du Capitaine Dhone
01001 BOURG-EN-BRESSE CEDEX



04 37 62 15 00
Prevision.em@sdis01.fr

www.sdis01.fr

